

Stratégie du Programme ONU-REDD pour la période 2010-2015

PROGRAMME ONU-REDD 5^{ème} RÉUNION
DU CONSEIL D'ORIENTATION

4-5 novembre 2010

Washington D.C., États-Unis



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du Programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du Programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse www.unredd.net.

27/09/2010

Sommaire

1.	Introduction.....	1
2.	Contexte.....	3
2.1.	La REDD+ dans le monde d'aujourd'hui.....	3
2.2.	Évolution du Programme ONU-REDD.....	4
2.3.	Avantages et défis du Programme ONU-REDD.....	5
3.	Évaluation des enseignements.....	6
4.	Vision, mission et objectif 2010-2015 du Programme.....	8
5.	Définir le Programme.....	9
5.1.	MRV et suivi (organisme chef de file : FAO).....	12
5.2.	Gouvernance nationale REDD+ (organisme chef de file : PNUD).....	14
5.3.	Engagement des populations autochtones, des communautés locales et des autres parties prenantes concernées (organisme chef de file : PNUD).....	16
5.4.	Garantir les avantages multiples des forêts et de la REDD+ (organisme chef de file : PNUE)....	18
5.5.	Gestion des paiements REDD+ guidée par les principes de transparence, d'équité et de responsabilité (organisme chef de file : PNUD).....	19
5.6.	Appuyer les investissements durables en faveur de la REDD+ pour la réforme des secteurs forestiers pertinents (organisme chef de file : PNUE).....	21
6.	Fonctionnement du Programme.....	22
6.1.	Principes directeurs.....	23
6.2.	Modalités du soutien.....	24
6.2.1.	Programmes nationaux.....	24
6.2.2.	Programme mondial.....	25
6.3.	Dispositifs de mise en œuvre par les organismes.....	26
6.4.	Travailler avec les partenaires.....	26
6.4.1.	Relations avec les partenaires clefs.....	27
6.4.2.	ONU-REDD, le FCPF et le FIP.....	27
6.5.	Gestion et diffusion des connaissances.....	27
7.	Gestion du Programme.....	28
7.1.	Conseil d'orientation.....	28
7.2.	Organismes.....	29
7.3.	Secrétariat.....	30
8.	Financement du Programme.....	30
8.1.	Bilan actuel du financement.....	30
8.2.	Mobilisation des ressources.....	30
8.2.1.	Principes.....	30
8.2.2.	Niveau de financement.....	31
8.2.3.	Premières leçons guidant les efforts de collecte de fonds.....	31
8.2.4.	Stratégies de réalisation des objectifs de mobilisation des ressources.....	31
8.3.	Gestion des fonds.....	32
8.4.	Co-financement.....	33
9.	Suivi et évaluation.....	33

Sigles

CBD – Convention sur la diversité biologique
CBFF – Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo
CCBA – Alliance Climat, Communauté et Biodiversité
CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
COP – Conférence des parties, Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques
FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASM – Fonds d'affectation spéciale multidonateurs
FCPF – Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FCPF FMT – Équipe de gestion du fonds du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FEM – Fonds pour l'environnement mondial
FNUF – Forum des Nations Unies sur les forêts
FPA – Programme d'investissement pour la forêt
FPIC – Droit à un consentement libre, préalable et en connaissance de cause
GC – Groupe de coordination du Programme ONU-REDD sur les forêts
GEO – Groupe Observation de la Terre
GES – Gaz à effet de serre
GGCA – Global Gender and Climate Alliance
GIEC – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HACT – Approche Harmonisée des Transferts de Fonds
INPE – Institut national brésilien pour la recherche spatiale
MoU – Protocole d'accord
MRV – Mesure, Rapportage et Vérification
NMFA – Dispositifs nationaux d'évaluation des forêts
OIBT – Organisation internationale des bois tropicaux
ONG – Organisation non gouvernementale
ONU – Organisation des Nations Unies
ONU-REDD – Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
OSC – Organisation de la société civile
PA/OSC – Populations autochtones et organisations de la société civile
PNG – Papouasie-Nouvelle-Guinée
PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE – Programme des Nations Unies pour l'environnement
RDC – République Démocratique du Congo
REDD+ – Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
SFM – Gestion durable des forêts
TEEB – L'économie des écosystèmes et de la biodiversité
UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
UNDG – Groupe de développement des Nations Unies
USDA – Ministère américain des Affaires agricoles
WCMC – Centre mondial de surveillance de la conservation
WRI – Institut des Ressources Mondiales

1. Introduction

Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) a été créé en septembre 2008 afin d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en vue de réduire les émissions et de participer à un futur mécanisme REDD+. Au sens de la présente stratégie, REDD+ désigne la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement ; et le rôle de la préservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.¹

L'objectif consistant à réduire de manière significative les émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts appelle un solide partenariat mondial afin de créer un mécanisme REDD+ sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Un tel partenariat doit s'appuyer, d'une part, sur l'engagement des pays en développement en faveur d'un développement à faible consommation de carbone et résistant au changement climatique, et, d'autre part, sur celui des pays développés d'assurer des ressources prévisibles et conséquentes incitant à la réduction des émissions de carbone émanant des forêts.

Par le biais de ses Programmes nationaux initiaux lancés dans neuf pays pilotes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des activités mondiales qui s'y rapportent, le Programme ONU-REDD appuie les gouvernements dans la préparation des stratégies nationales REDD+, l'élaboration de systèmes de suivi, l'engagement des parties prenantes et l'évaluation des avantages multiples. Mettant à profit les leçons acquises et les informations fournies par les pays et autres partenaires, le Programme a élargi sa base de financement et le nombre de pays participants. Le Programme tient compte des besoins exprimés par les pays et est disposé à soutenir la réforme du secteur forestier et d'autres secteurs ayant une incidence sur l'exploitation des terres dans les économies des pays en développement, lorsqu'une telle démarche est nécessaire à la bonne préparation en vue de la REDD+.

Le Programme ONU-REDD se fonde sur le pouvoir fédérateur et l'expertise des trois organismes des Nations Unies participants : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il travaille en étroite partenariat avec d'autres initiatives REDD+, notamment celles dirigées par la Banque mondiale, et soutient la mise en œuvre des décisions de la CCNUCC. Pendant une période transitoire, préalablement à la création d'un mécanisme REDD+ sous l'égide de la CCNUCC, l'équipe du Programme ONU-REDD et l'équipe de gestion du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) assurent un services de secrétariat au partenariat provisoire et volontaire REDD+ établi par les pays en mai 2010 (à Oslo, en Norvège) pour intensifier les activités et le financement de la REDD+. Initiative multilatérale, axée sur les demandes des pays, le Programme ONU-REDD joue un rôle déterminant en ce qu'il soutient les premiers dispositifs provisoires de financement et de coordination pour la REDD+, et en ce qu'il appuie l'intégration d'un mécanisme REDD+ effectif dans un accord post-2012 relatif au changement climatique.

¹ Décisions de la CCNUCC 1/CP.13 ; 2/CP.13 et 4/CP.15

Afin d'optimiser l'approche et l'efficacité du Programme ONU-REDD, les trois organismes des Nations Unies participants se sont attelés à la préparation d'une Stratégie pour la période 2010-2015. Cette stratégie quinquennale est en cours d'adoption par les trois organismes, selon les lignes directrices du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD.² Cette Stratégie est un document vivant qui sera réexaminé à mesure que se développe le mécanisme REDD+. Ainsi, elle sera revue en 2012 par les trois organismes à la lumière des résultats du processus de la CCNUCC, ce qui permettra au programme de s'adapter à l'évolution des besoins et des conditions de l'architecture mondiale de la REDD+. La Stratégie sera mise en œuvre par une programmation conjointe axée sur les résultats, et par l'adoption de programmes de travail et budgets annuels.

Des éléments clefs ont été retenus pour la Stratégie :

- Définition de six domaines d'activité sur lesquels une majorité croissante du soutien ONU-REDD portera : les domaines d'activité définis reflètent à la fois les demandes des pays et les avantages comparatifs des organismes des Nations Unies participants et du Programme dans son ensemble. La définition de ces six domaines d'activité permettra au Programme ONU-REDD d'apporter un soutien ciblé, de fond et stratégique aux pays dans un ou plusieurs des domaines d'activité définis. Entre autres avantages, cette démarche permettra au Programme ONU-REDD de maintenir son soutien aux pays beaucoup plus longtemps au cours du "cycle de vie" de la REDD+.
- Soutien apporté à 20 nouveaux pays dans leur phase initiale de préparation : ce soutien s'inspirera et tirera les leçons du soutien au démarrage rapide des neuf pays pilotes. Le nombre de pays bénéficiaires du soutien dépendra des demandes exprimées et des financements disponibles, des critères adoptés par le Conseil d'orientation et des normes et des orientations fixées par le Programme ONU-REDD.
- Création d'un nouveau dispositif de financement dit de "Niveau 2³" : il couvrira les activités REDD+ entreprises par les organismes contribuant clairement à la Stratégie globale du Programme ONU-REDD et pouvant être financées par diverses sources.
- Développement des engagements existants pour coordonner les partenaires stratégiques et travailler avec eux : le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), le Programme d'investissement pour la forêt (FPA), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Partenariat REDD+ comptent parmi les partenaires clés du Programme. Ainsi, afin de piloter les multiples partenaires de mise en œuvre pour le Fonds de préparation du FCPF, la Banque mondiale et les organismes d'ONU-REDD mettent au point des principes sociaux et environnementaux communs.

La Stratégie du Programme se décompose comme suit :

- *Contexte* – cette section propose un aperçu de la REDD+ dans le monde d'aujourd'hui et de l'évolution du Programme ONU-REDD à ce jour.
- *Enseignements* – ils désignent les leçons tirées depuis le lancement du Programme ONU-REDD. Ces enseignements composent les fondements sur laquelle est élaborée la Stratégie.

² La stratégie a été soumise au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD en vue de son examen lors de sa cinquième réunion, les 4-5 novembre 2010.

³ Voir chapitre 8.4.

- *Vision, mission et objectif du Programme pour 2010-2015* – cette section esquisse la structure générale sur laquelle repose la Stratégie.
- *Définir le Programme* – cette section décrit les six domaines d'activité clefs, en précisant les résultats et cibles connexes, qui définissent ensemble les priorités thématiques de la Stratégie du Programme.
- *Fonctionnement du Programme* – il évoque les modalités de mise en œuvre envisagées en vertu de la Stratégie. Cette section précise les principes régissant les activités d'appui, les modalités de l'appui apporté entre autres aux Programmes nationaux et au programme mondial, et les stratégies de partenariat.
- *Gestion du Programme* – cette section porte sur les principaux aspects de la gestion/gouvernance du Programme, notamment le rôle du Conseil d'orientation, des organismes et du secrétariat.
- *Financement du Programme* – la stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution de l'objectif du programme au service de sa vision et de sa mission.

2. Contexte

2.1. La REDD+ dans le monde d'aujourd'hui

La réduction des émissions émanant des forêts est un facteur essentiel de la lutte contre le réchauffement climatique. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de l'ONU, depuis 2007, le secteur forestier et d'autres secteurs ayant une incidence sur l'exploitation des terres – par la déforestation, la dégradation des forêts et d'autres modifications – sont responsables d'environ 17 pour cent de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre,⁴ soit approximativement 5,8 gigatonnes d'équivalent dioxyde de carbone (CO₂e) par an. Or, ces émissions proviennent essentiellement des pays tropicaux en développement.

On estime qu'une réduction de 25 pour cent des taux annuels de déforestation serait réalisable d'ici 2015 si 22-38 milliards de dollars américains supplémentaires étaient alloués entre 2010-2015 à des mesures d'incitations basées sur les résultats et de renforcement des capacités, en complément des autres efforts bilatéraux et multilatéraux en faveur de la REDD+.⁵

La REDD+ a fait un grand pas en avant lors de la COP-15, bénéficiant de plus de mentions dans l'accord de Copenhague que toute autre initiative climatique. Sous la direction de la Norvège et de la France, le Partenariat provisoire REDD+ a été établi en mai 2010, afin d'assurer que la dynamique et le soutien apportés à la REDD+ continue de progresser tandis que le mécanisme est négocié sous l'égide de la CCNUCC. Dans ce contexte, un financement précoce de plus de 4 milliards de dollars américains a été annoncé pour mettre en œuvre la REDD+.

La CCNUCC continue d'envisager le développement d'un mécanisme REDD+. Pendant ce temps, de nombreux pays ont appelé de leurs vœux un renforcement immédiat et significatif de l'action afin de renforcer les capacités et soutenir la préparation afin de surmonter les multiples obstacles que suscite la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts et lutter pour la conservation, la

⁴ GIEC, 2007. Quatrième rapport d'évaluation, <http://www1.ipcc.ch/>

⁵ Groupe de travail informel sur le financement intérimaire de la REDD+ (octobre 2009)

gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier. La mise en œuvre de la REDD+ peut être découpée en phases, comme suit :

- phase 1 : élaboration de stratégies, de politiques et de mesures nationales, et renforcement des capacités :
- phase 2 : mise en œuvre des stratégies, politiques et mesures nationales, avec un accroissement du renforcement des capacités, des transferts de technologies et des activités de démonstrations axées sur les résultats, et ;
- phase 3 : actions basées sur les résultats.

Le Programme ONU-REDD est déjà en cours de phase 1 et a offert son soutien technique et financier à l'élaboration de stratégies nationales REDD+ dans neuf pays pilotes. Bien que ces phases soient propres à chaque pays et que la phase 1 dure s'étende souvent sur un certains laps de temps, il appartient au Programme ONU-REDD de jouer un rôle clair dans la phase 2, pour appuyer le renforcement des capacités, des politiques et des institutions. Ce rôle serait conforme au mandat enjoignant les organismes de l'ONU d'agir en partenaires neutres et de confiance auprès des pays REDD+. Des paiements calculés sur la performance de cette nature et de cette ampleur sont inédits – en particulier une rémunération fondée sur des indicateurs indirects – et exigent des analyses et une consultation prudentes. La FAO, le PNUD et le PNUE sont bien placés pour faciliter ces consultations et offrir un appui adapté à chaque pays.

2.2. Évolution du Programme ONU-REDD

Créé en 2008, le Programme ONU-REDD est l'une des principales initiatives multilatérales à même d'apporter un appui précoce aux pays et de renforcer le rôle des populations autochtones, des communautés locales, des autres communautés dépendant de la forêt et des organisations de la société civile dans les activités REDD+ et dans l'élaboration de systèmes de MRV. La Norvège, le premier pays ayant contribué au Programme, a octroyé un financement de démarrage conséquent. Le Programme a été officiellement lancé en septembre 2008 par le Premier ministre norvégien et le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon. Depuis, le Danemark a rejoint les bailleurs du Programme.

“En offrant ce soutien par la collaboration entre les bailleurs, les institutions multilatérales et les pays en développement, le Programme ONU-REDD œuvre à renforcer la cohérence internationale autour de questions techniques et opérationnelles déterminantes. Nous sommes convaincus que cet effort collaboratif contribuera de manière décisive aux négociations en cours sur le changement climatique.”

Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies, remarques lors de la conférence de presse sur le Programme ONU-REDD, 24 septembre 2008

La phase de “démarrage rapide” a été amorcée en partenariat avec neuf pays pilotes :

En Afrique : la République Démocratique du Congo (RDC), la Tanzanie, la Zambie

En Asie-Pacifique : l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), le Viet Nam

En Amérique latine : la Bolivie, le Panama, le Paraguay

Au mois de septembre 2010, les neuf pays pilotes avaient préparé leurs Programmes nationaux, correspondant à l'appui apporté au niveau national pour la préparation pour la REDD en “Démarrage rapide” définis par chaque pays, et pour lesquels 42,6 millions de dollars américains ont été approuvés. De nombreux Programmes nationaux sont désormais en phase de mise en œuvre, traduisant une mise en œuvre relativement rapide des activités programmées.

Dans le même temps, les demandes de soutien au Programme ONU-REDD se sont rapidement multipliées. À ce jour, dix-huit nouveaux pays ont rejoint le Programme : l'Argentine, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, la République centrafricaine (CAR), la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Kenya, le Mexique, le Népal, le Nigéria, les Philippines, la République du Congo, les Îles Salomon, le Sri Lanka et le Soudan. Au moins de septembre 2010, les pays partenaires répertoriés ci-dessus jouissent du statut d'observateurs auprès du Conseil d'orientation d'ONU-REDD. La Guyane et Gabon a également exprimé le souhait de se joindre au Programme ONU-REDD.⁶

Hormis les Programmes nationaux, ONU-REDD appuie les efforts de préparation à la REDD+ grâce à son programme mondial, qui élabore des approches, analyses, méthodologies, outils, données et orientations communs afin d'appuyer le travail de préparation des pays à la REDD+ tout en offrant des fonctions de soutien au programme dans son ensemble.

2.3. Avantages et défis du Programme ONU-REDD

Les observations des pays et autres partenaires soulignent que le Programme ONU-REDD recèle de nombreuses opportunités, comme de nombreux défis. S'il est sans doute impossible de répartir clairement les tâches incombant à chacune des différentes initiatives REDD+, le Programme ONU-REDD portera son attention sur des domaines où les atouts et l'expertise individuels et collectifs des organismes de l'ONU le distinguent d'autres initiatives et lui confèrent un avantage comparatif. Parmi ces atouts/avantages comparatifs, mentionnons :

- La présence de l'ONU dans les pays REDD+ et l'établissement de partenariats de longue date avec les pays
- Les équipes des organismes propres à une région ou un pays, à même d'apporter des services de politique et de conseil
- La variété des compétences techniques, d'expériences et de capacités présentes dans les organismes
- La création d'une communauté de pratique couvrant une large gamme de domaines, de l'élaboration du mécanisme REDD+ à la mise en œuvre des stratégies nationales REDD+
- Une administration transparente et responsable par le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM) et des procédures d'approbation rapides et efficaces
- La composition unique du Conseil d'orientation, réunissant les pays REDD+, les donateurs, les représentants des populations autochtones et les organisations de la société civile ainsi que les trois organismes des Nations Unies
- La souscription à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones déclaration des et la détermination à impliquer les parties prenantes
- L'engagement d'opérer conformément au principe d'"Unis dans l'action" de l'ONU par une programmation et des modalités de mise en œuvre nationale conjointes
- L'accent mis sur une exécution au niveau national
- Le soutien complet au niveau le plus élevé de la direction des trois organismes (un programme phare)
- Une coopération étroite avec les autres initiatives de préparation, en particulier le FCPF, le FPA et le FEM

⁶ Un pays partenaire ONU-REDD est un pays qui a été accueilli au sein du Programme et qui bénéficie d'un accès aux réseaux d'ONU-REDD, du partage des connaissances et des outils de communication, du soutien technique du programme mondial, et de la possibilité de participer aux ateliers régionaux et mondiaux le cas échéant, même s'ils ne reçoivent pas encore le soutien pour la conception et la mise en œuvre de leurs activités nationales de préparation. Chaque pays partenaire a été accueilli par le Conseil en tant qu'observateur au Conseil d'orientation. En vertu de règlement intérieur et sur décision du Conseil d'orientation, un pays partenaire peut devenir membre.

-
- Les fonctions normatives de l'ONU dans l'élaboration, la gestion et le partage des connaissances
 - La capacité de puiser dans l'expertise technique d'autres sources et d'organisations, notamment les ONG, les organisations internationales, les instituts et les sociétés privées de recherche et de renforcement de capacité

Dans le même temps, il importe au Programme ONU-REDD de prendre en compte un certain nombre de défis cruciaux, autant dans le Programme collaboratif que pour les pays REDD+, liés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la REDD+. Citons par exemple :

Défis posés au Programme

- Faire en sorte que les organismes d'ONU-REDD et leurs partenaires puissent mobiliser les compétences nécessaires dans tous les volets de la préparation à la REDD+ pour aider les pays à répondre à la complexité de la REDD+
- Promouvoir avec d'autres initiatives REDD+ l'harmonisation des approches et mécanismes REDD+ soutenant l'élaboration des processus de préparation nationale et l'engagement des parties prenantes, y compris avec le secteur privé
- Susciter des dispositifs de partenariats et de coordination effectifs avec d'autres initiatives REDD+⁷
- Mobiliser des ressources conséquentes pour aider les pays countries dans leurs activités de phase 2⁸
- Faire en sorte que l'élaboration et la mise en œuvre du soutien d'ONU-REDD soit conforme au cadre général REDD+ émanant du processus CCNUCC, en particulier les premières garanties REDD+
- Adhérer aux garanties sociales et environnementales des organismes d'exécution.

Défis posés aux pays

- Le renforcement des structures nationales de gouvernance pour mettre les politiques et cadres réglementaires REDD+ au service du développement
- La mise en place de mécanismes de répartition équitables et efficaces et la subsidiarité aux différents niveaux de chaque pays
- La capacité de garantir un financement à démarrage rapide effectif, durable et prévisible pour la REDD+
- L'imprévisibilité du temps nécessaire à l'aboutissement d'un accord entourant un nouveau pacte sur le changement climatique.

3. Évaluation des enseignements

Le Programme ONU-REDD a approuvé les premières allocations de financement pour les programmes pilotes à démarrage rapide en mars 2009 ; depuis lors, cinq Programmes nationaux – RDC, Indonésie, Tanzanie, Viet Nam, Zambie⁹ – et le programme mondial sont entrés dans leur phase de mise en œuvre. Les enseignements précoces glanés pendant l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes nationaux et mondial sont résumés ci-dessous.

⁷ Voir la section 6.4

⁸ Voir la section 8

⁹ Les Programmes nationaux de la Bolivie et du Panama devraient être signés d'ici novembre 2010

Grâce à l'accès relativement rapide aux fonds du Programme ONU-REDD, les pays ont pu lancer leurs activités de préparation sans tarder et acquérir un soutien politique national pour progresser. Cela a été particulièrement manifeste en RDC, où les fonds d'un programme national initial ont permis au pays de jeter les bases des programmes de préparation complets du FCPF et d'ONU-REDD.

La formulation des "feuilles de route" REDD+ a grandement contribué à identifier les interventions nécessaires, et celles au regard desquelles le Programme ONU-REDD possède un avantage comparatif. Le soutien à la mise en place des dispositifs institutionnels initiaux et des moyens de coordination avec les différents secteurs au sein du gouvernement, notamment les outils initiaux d'engagement des parties prenantes, s'avère déterminant pour le développement de stratégies nationales REDD+.

Le processus d'élaboration d'une Stratégie REDD+ n'est pas moins important que son produit fini. Les stratégies nationales REDD+ doivent s'inscrire dans les stratégies nationales globales de développement – dans la plupart des cas, en effet, la structure des stratégies nationales REDD+ n'est pas fondamentalement différente de celle des autres stratégies. Outre l'indication des activités clefs à entreprendre en application de la stratégie, les bonnes pratiques invitent également à fixer des cibles quantifiables et accompagnées d'un échéancier, car l'examen et l'approbation formels des stratégies nationales REDD+ ne font pas obstacle au lancement immédiat d'activités cruciales. De même, il est essentiel de dégager un consensus au niveau national dans l'identification et l'évaluation du poids relatif des facteurs clefs de la déforestation, faute de quoi toute stratégie et tout plan de mise en œuvre sera voué à l'échec.

La préparation à la REDD+ exige une coordination intersectorielle entre les multiples organismes gouvernementaux, notamment les autorités forestières et environnementales, les organismes chargés de l'aménagement territorial, les ministères des finances, les organismes gouvernementaux infranationaux, qui peuvent tous avoir un droit de regard à l'une des étapes du projet. Il faut souligner que dans certains pays, les organismes chargés des forêts et de l'environnement doivent apprendre à travailler plus étroitement ensemble du fait de leurs compétences communes au regard de la REDD+. Souvent fragile, la mémoire institutionnelle doit enfin être renforcée.

La participation et l'engagement des parties prenantes est indispensable au développement de stratégies et de cadres de mise en œuvre viables pour la REDD+, et doivent être garanties aussi tôt que possible lorsqu'un pays commence à envisager de participer à la REDD+. Celle-ci exige une vaste consultation des parties prenantes intéressées, comme les organismes gouvernementaux, la société civile, le secteur privé, les populations autochtones et les partenaires de développement. La consultation des parties prenantes ne garantit pas seulement un meilleur accueil de la REDD+ et un intérêt accru, mais consolide aussi la confiance des parties prenantes et appuie leur capacité à participer à la REDD+ de manière judicieuse et effective. Le processus de préparation doit établir des mécanismes formels et informels afin de garantir une consultation adéquate parmi toutes ces parties prenantes.

Les stratégies REDD+ devraient prévoir une discussion sur les atouts, les inconvénients, les coûts (y compris les coûts d'opportunité) et les avantages à différentes échelles. Le renforcement (outre la mise en place de garanties sociales et environnementales) des avantages multiples de la REDD+, dont la conservation de la biodiversité forestière, la régulation d'eau, la conservation des sols, le bois, les aliments et autres produits forestiers non-ligneux, devra être pris en compte afin de lutter de manière efficace contre les facteurs et les causes de la déforestation. Il importera de prendre pleinement compte des coûts et avantages sociaux et environnementaux de la conservation et de la restauration des forêts, et de garantir que ces avantages continuent de bénéficier aux communautés locales et aux populations autochtones dont la subsistance et le bien-être dépendent de la forêt.

Le FPIC pour la REDD+ est un processus continu, et non un événement unique, et il est indispensable de consacrer suffisamment de temps à une gestion avisée de la sensibilisation et de l'engagement avec les autorités locales et d'autres parties prenantes clefs. Les dispositifs locaux sont essentiels à une sensibilisation effective et au débat autour de ces questions, mais la tâche consistant à bâtir un processus de FPIC et à informer les décisions de FPIC peut se révéler ardue.

La REDD+ doit reposer sur l'expérience acquise. L'élaboration des stratégies nationales REDD+ doit se fonder sur les expériences passées en matière de conservation et de restauration, de paiements pour services environnementaux (PSE) et de projets intégrés de conservation et de développement.

Les capacités techniques et institutionnelles sont fragiles dans les pays candidats à la REDD+ et la mise en place d'une masse critique de savoir-faire prendra du temps. Une solide structure de gouvernance est fondamentale pour la REDD+, dont le succès dépend de la capacité du pays à coordonner les différents organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et collaborer avec eux, à canaliser d'importants financements, à lutter contre la corruption et à fournir des données transparentes sur les émissions de GES liées à la foresterie et à d'autres secteurs connexes.

La prise en compte des leçons décrites plus haut a constitué une étape essentielle dans l'anticipation des besoins que la Stratégie du Programme s'emploie à satisfaire.

4. Vision, mission et objectif 2010-2015 du Programme

La Stratégie du Programme ONU-REDD couvre la période 2010-2015, l'accent étant mis tout particulièrement sur la période de démarrage rapide et de préparation initiale jusqu'à 2012. Néanmoins, il va de soi que la transformation du secteur forestier et des autres secteurs ayant des répercussions sur l'exploitation des terres représentera un chantier beaucoup plus substantiel du processus de développement à faible émission de carbone, en termes d'espace et de temps, et impliquera de nombreuses parties prenantes et secteurs. À la lumière de ces considérations, il est apparu que la stratégie devait reposer sur une **vision** des effets potentiels à long terme de la REDD+, autant que sur une déclaration succincte de la **mission du Programme ONU-REDD**, ou son rôle à long terme dans la concrétisation de cette vision.

VISION

Les pays en développement ont considérablement réduit leurs émissions d'origine forestière et terrestre grâce aux revenus incitatifs du mécanisme REDD+ fondé sur les résultats, tout en réalisant les objectifs nationaux de développement de façon durable et équitable.

MISSION DU PROGRAMME ONU-REDD

Fournir un appui aux efforts des pays en matière de réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts au moyen de stratégies nationales REDD+ de réforme de leurs secteurs forestiers pour favoriser le bien-être de l'homme et réaliser les objectifs d'atténuation du changement climatique et les aspirations au changement.

De fait, la vision et la mission définies ci-dessus sont destinées à s'inscrire à plus long terme. Pour les compléter, la Stratégie définit un objectif quinquennal pour la période 2010-2015.

OBJECTIF 2010-2015 DU PROGRAMME ONU-REDD

Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de Stratégies nationales REDD+ pour réaliser la préparation à la REDD+, notamment la réforme de l'exploitation des terres, la gestion durable des forêts et les paiements fondés sur les résultats

5. Définir le Programme

Durant la période 2010-2015, l'une des priorités du Programme ONU-REDD consistera à aider les pays dans le développement et la mise en œuvre efficiente, efficace et équitable de leurs stratégies REDD+ afin d'accélérer leur préparation à la REDD+ et de transformer durablement l'exploitation du territoire et la gestion des forêts. Le Programme participera à l'établissement de conditions propices à la REDD+, notamment l'accès aux avantages du carbone forestier au niveau local par l'intermédiaire de processus participatifs impliquant de multiples parties prenantes. En outre, les avantages liés au carbone doivent faire partie intégrante des avantages multiples découlant des forêts (produits et services), tandis que la REDD+ doit s'intégrer dans le cadre plus général des objectifs de développement, d'amélioration des moyens de subsistance, de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et énergétique, d'amélioration des régimes fonciers, de bonne gouvernance, de gestion durable des forêts, de conservation de la biodiversité et d'atténuation/adaptation au changement climatique.

Le Programme a retenu six domaines d'activité interdépendants considérés comme prioritaires pour appuyer les processus nationaux de préparation, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales REDD+. Ces domaines d'activité constituent des priorités identifiées pour les pays, mais reflètent aussi les compétences clés des trois organismes des Nations Unies dans les domaines technique, de mise en œuvre et de renforcement des capacités.

Les domaines d'activité reprennent les enseignements tirés au cours de la phase de démarrage rapide du Programme ONU-REDD (voir la section 3, plus bas), notamment les demandes exprimées dans les documents des Programmes nationaux des pays pilotes, et font également suite aux négociations de la CCNUCC sur la REDD+.

Chaque domaine d'activité est associé à une organisme chef de file et un résultat. Les indicateurs et les outils de vérification sont destinés à contrôler le succès au niveau des pays, comme l'illustre le **tableau 1** ci-dessous.

Bien qu'il s'agisse d'une stratégie quinquennale, rien ne stipule que des domaines d'activité qui la composent doivent être poursuivis pendant ce laps de temps. Certains peuvent même nécessiter plus longtemps. En outre, le contexte du pays – et les activités des autres bailleurs – déterminera la date de départ et le niveau d'intensité des domaines d'activité, qui peuvent varier. Certains domaines d'activité peuvent dépendre des résultats d'un autre. Plusieurs sont étroitement liés, au point, dans certains cas, de se chevaucher partiellement.

Tableau 1 : Domaines d'activité et résultats : indicateurs et moyens de vérification

Domaine d'activité	Résultats	Indicateurs	Outils de vérification
1. MRV et suivi	Les pays REDD+ sont dotés des systèmes et de capacités nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre le MRV et le suivi	1. Nombre de membres de l'équipe MRV bénéficiant de capacités renforcées 2. Nombre de pays possédant des systèmes de MRV fonctionnels pour la REDD	1. Archives de correspondance (documents examinés, courriels et autre communication) 2. Enquêtes
2. Gouvernance nationale de la REDD+	Renforcement de la transparence, de l'intégration et l'efficacité dans la gouvernance nationale REDD+	1. Nombre de pays dotés d'indicateurs de gouvernance appropriés à l'échelon national et élaborés au terme d'une évaluation de gouvernance démocratique dans le pays 2. Nombre de pays où les évaluations de gouvernance soutenus par ONU-REDD sont repris dans la stratégie nationale REDD+ 3. Nombre de stratégies nationales REDD+ comprenant des mesures anti-corruption, comme un code de conduite, la répression des conflits d'intérêts, des liens avec les cadres anti-corruption existants, une protection pour les dénonciateurs, application de normes sociales, etc.	1. Évaluations de la gouvernance 2. Stratégies nationales REDD+ 3. PV de procédures du secteur public 4. Évaluations de gouvernance multipartite
3. Engagement des parties prenantes	Les populations autochtones, la société civile et les autres parties prenantes participent effectivement à la prise de décision, l'élaboration de stratégies et de mise en œuvre relatives à la REDD+ à l'échelon national et international	1. Le nombre de parties prenantes issues de la population autochtone/société civile représentées dans la prise de décision, l'élaboration de stratégie et la mise en œuvre REDD+ à l'échelon national et international 2. Le nombre de processus de consultation en cours pour la préparation nationale et les activités REDD+ 3. Le nombre de pays possédant des systèmes offrant des recours effectifs aux parties prenantes touchées par les activités de préparation et REDD+ 4. Le nombre de pays qui œuvrent en	1. Procès-verbaux et listes de délégués lors des principales réunions nationales et internationales REDD+ 2. Documents/rapports des processus de consultation des niveaux nationaux vérifiés pour les activités de préparation nationale et REDD+ 3. Documents attestant : de dispositifs pour le mécanisme de recours ; les PV de médiation ; décisions et dispositifs de recours

Domaine d'activité	Résultats	Indicateurs	Outils de vérification
		faveur d'un droit à un consentement libre, préalable et en connaissance de cause (FPIC) des populations autochtones avant la mise en œuvre des activités de préparation ou REDD+ qui affectent leurs territoires, ressources, moyens de subsistance ou identité culturelle. 5. Le nombre de pays mettant en œuvre une approche de l'engagement des parties prenantes à la REDD+ harmonisée entre le Programme ONU-REDD, le FCPF et le FPA	4. Document attestant des processus et décisions du FPIC 5. Documents attestant des Programmes nationaux REDD+ et des Stratégies nationales REDD+ 6. Enquête pour évaluer la perception des parties prenantes
4. Avantages multiples	Les avantages multiples des forêts sont réalisés et intégrés dans les stratégies et activités REDD+	1. Nombre de pays ayant adopté des normes de garantie pour les services écosystémiques et avantages en termes de subsistance 2. Le nombre de pays ayant adopté un guide pratique pour la prise de décision en matière d'avantages multiples 3. Le nombre de plans liés à la REDD+ fixant clairement pour objectif l'optimisation des avantages multiples	1. Promulgation de la réglementation et des autres documents de politique attestant clairement cette adoption 2. Pièces attestant la demande, l'offre et la formation relative aux guides pratiques OU 3. Analyse de scénario et avantages/inconvénients (rapports annuels disponibles) 4. Plan d'utilisation des terres et des ressources, même en cours de préparation
5. Gestion guidée par les principes de transparence, d'équité et de responsabilité	Les systèmes de gestion nationale des fonds et de répartition équitable des avantages sont opérationnels pour les paiements REDD+ fondés sur les résultats	1. Nombre de pays REDD+ ayant conçu des systèmes de répartition des avantages 2. Application des normes sociales et des dispositions de garanties sociales d'ONU-REDD conformément à l'avant-projet de la CCNUCC 3. Progrès dans les normes d'inclusion des pauvres et des femmes	1. Stratégies et plans pertinents 2. Indicateurs désagrégés

Domaine d'activité	Résultats	Indicateurs	Outils de vérification
6. Réformes sectorielles	Renforcement des capacités nationales et infranationales pour élaborer des stratégies et portefeuilles d'investissement durables dans la REDD+	1. Nombre de stratégies de développement nationales ou infranationales intégrant les investissements dans la REDD+ en tant qu'outil de réforme des secteurs concernés 2. Nombre d'accords d'investissement fondés sur la réalisation des options d'investissement dans les avantages multiples de la forêt	1. Stratégies et plans pertinents 2. Accords d'investissement (FPA, BMD, investisseurs bilatéraux, etc.)

En mettant l'accent thématique sur ces six domaines d'activité, le Programme ONU-REDD renforcera les capacités nationales au cours des différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre de la REDD+, tout en adaptant le soutien apporté aux attentes de chaque pays. L'appui technique portera sur deux volets du Programme :

- Les Programmes nationaux, qui comporteront au niveau des pays des programmes destinés au soutien initial global en vue de la préparation et en soutien de fond et ciblé couvrant un des domaines d'activité ou plus.
- Un programme mondial, qui portera sur les efforts internationaux, régionaux et nationaux, tels que le développement et les essais de méthodologies et d'approches, le renforcement des capacités, l'apprentissage et la diffusion des leçons liées aux domaines thématiques d'activité et la mise en place d'une base de savoir destinée à soutenir l'accélération du processus au-delà des phases de démarrage rapide.

Le reste de la présente section offre un aperçu des six domaines d'activité, de leur contenu et de leur raison d'être, de leur approche d'exécution et du calendrier/enchaînement, tandis que la section 6.2 examine en détails les deux programmes par le biais desquels le soutien technique sera exécuté dans ces domaines.

5.1. MRV et suivi (organisme chef de file : FAO)

Teneur et raison d'être

Pour réduire de façon durable et dans les délais fixés les émissions de gaz à effet de serre liées aux forêts et remplir d'autres objectifs REDD+, il est indispensable de disposer de systèmes nationaux de MRV et de suivi pleinement opérationnels et durables. Cet aspect est généralement l'un des premiers considérés dans les processus de planification en vue de la préparation du pays.

En matière de suivi, le décompte fiable des quantités de carbone forestier, en tenant compte des évolutions dans le temps, est l'une des questions les plus délicates de la REDD+, comme l'illustrent les normes applicables au rapportage et l'orientation du GIEC de gaz à effet de serre (GES). Mais le MRV et le suivi de la REDD+ dépassent largement la question du carbone. À des fins méthodologiques, la CCNUCC enjoint les pays à recourir aux plus récentes orientations et lignes directrices du GIEC pour estimer les émissions de GES liées

aux forêts, et à conjuguer télédétection et inventaire terrestre du carbone forestier pour former des estimations.

La valeur des ressources forestières ne se limite pas aux crédits carbone, et la REDD+ ne saurait être mise en œuvre indépendamment de cette valeur car les activités d'atténuation auront inévitablement des répercussions sur d'autres produits et services. Ainsi, des synergies surviennent souvent entre réduction des émissions liées à la déforestation et meilleure conservation de la diversité biologique. Mais un arbitrage est parfois nécessaire, par exemple entre revenu des produits forestiers et revenu des activités REDD+. Les efforts de suivi doivent donc générer des renseignements permettant de piloter les décisions politiques et de gestion forestière entre les objectifs multiples et l'optimisation des avantages totaux, parmi lesquels figurent les paiements REDD+. Par ailleurs, le suivi doit également aborder les aspects de gouvernance. De nombreuses voix s'élèvent contre le risque de voir les activités REDD+ porter préjudice aux populations autochtones et aux communautés locales. L'importance des transferts de fonds envisagés peut également dépasser les capacités des systèmes de transaction et de reddition des comptes à tous les niveaux. Un suivi solide et transparent des garanties de gouvernance est donc une composante essentielle du cadre de suivi.

Si les évaluations forestières nationales sont destinées à fournir des données à des fins diverses – certains pays possédant une longue expérience dans ce domaine – le manque de capacités compromet les estimations du carbone et les renseignements sur les avantages multiples et les garanties, surtout à l'échelle et au degré de précision nécessaires à la REDD+. Ce domaine d'activité est étroitement lié à ceux de la gouvernance, de l'engagement des parties prenantes et de la répartition équitable des avantages.

Démarche d'exécution

Faisant suite à l'évolution de la REDD+ dans les négociations de la CCNUCC et aux demandes exprimées par de nombreux pays (par exemple au cours de l'élaboration des Programmes nationaux ONU-REDD), le Programme ONU-REDD renforcera son orientation en matière de MRV et de suivi pour aider les pays à mettre sur pied des systèmes nationaux et/ou infranationaux solides et transparents pour le suivi et la notification relatifs à :

- La réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts
- La conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier
- La gestion durable des forêts
- L'ensemble des garanties, notamment les structures de gouvernance nationale transparentes et effectives, l'engagement complet et effectif des parties prenantes, la conservation des forêts naturelles et autres avantages sociaux et environnementaux.

Le Programme ONU-REDD aidera les pays à développer et mettre en œuvre des activités spécifiquement liées au MRV. La coopération autour du MRV et du suivi se poursuivra principalement au niveau national, dans le cadre des Programmes nationaux, et s'appliquera autant au soutien apporté aux pays pilotes d'origine qu'à celui offert en vertu des nouveaux PN conclus avec de nouveaux pays partenaires. En outre, en particulier dans les pays plus avancés en termes de préparation à la REDD+, c'est-à-dire ceux qui ont achevé leurs Programmes nationaux, disposent de stratégies nationales, etc., un soutien de fond et ciblé en faveur du MRV et du suivi sera disponible par le biais d'activités de soutien ciblées.

Les activités menées à un niveau supranational seront complétées par les fonctions d'appui international portant sur le renforcement des capacités, les directives, l'assistance technique, l'examen des données scientifiques, le partage de l'expérience et l'intégration des différentes méthodologies à l'appui de systèmes de MRV et de suivi rapides et à moindre coût. L'aide à l'utilisation des directives du GIEC fait partie

intégrante du programme. Le Programme ONU-REDD s'emploiera aussi à promouvoir la recherche de moyens d'associer les communautés locales et autochtones aux activités de MRV.

Plus précisément, en cas de demande, le Programme ONU-REDD fournira un appui pour :

- Une meilleure compatibilité, comparabilité, cohérence et transparence des méthodes, des concepts, des outils et des protocoles
- La génération de données transparentes, fiables, précises et exactes
- La génération d'informations couvrant à la fois le carbone forestier et les garanties environnementales et sociales
- La détection des changements (données d'activité/facteurs d'émission)
- L'emploi conjugué de la télédétection et d'opérations d'inventaire au sol
- L'accès gratuit et facile à des données pertinentes et publiées fréquemment, comportant un meilleur accès des pays aux données, logiciels et normes de télédétection
- Le renforcement du suivi participatif
- Le soutien à l'élaboration de politique et au renforcement institutionnel pour le suivi de la REDD+
- La création de systèmes de suivi qui fournissent des estimations utiles aux analyses.

La FAO, en charge de ce domaine d'activité, possède une longue expérience de soutien à la conception et à la mise en œuvre des processus de dispositifs nationaux d'évaluation des forêts (NMFA), destinés à dégager des informations sur les aspects biophysiques et socio-économiques de la forêt et les offrir aux décideurs nationaux à un coût optimisé ; l'organisation fournit aussi de longue date à un niveau international des renseignements sur les ressources forestières et la gestion durable des forêts par le biais des évaluations des ressources forestières mondiales (FRA). Le suivi relatif à la REDD+, dont le MRV du carbone, devra s'inspirer des systèmes et méthodes créés au travers de ces évaluations et de l'expérience des pays, tout en s'adaptant aux conditions de la CCNUCC. Le PNUE, par l'intermédiaire de son Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC), concentre son expertise sur le suivi des avantages écosystémiques, tandis que le PNUD s'applique à mesurer la gouvernance et le renforcement des capacités en se fondant sur l'expérience du Programme d'appui aux communications nationales et d'autres initiatives, et en soutenant l'engagement des parties prenantes dans le MRV et le suivi pour la REDD+.

Parmi les partenaires internationaux mobilisés par le Programme ONU-REDD en faveur du MRV et du suivi, citons entre autres : la Banque mondiale, l'INPE, le service forestier de l'USDA, la Coalition for Rainforest Nations et GEO.

5.2. Gouvernance nationale REDD+ (organisme chef de file : PNUD)

Teneur et raison d'être

La préparation à la REDD+ appelle des politiques et des mesures nationales pour renforcer les éléments de gouvernance qui sous-tendent une répartition ciblée et équitable des avantages ainsi que des capacités institutionnelles, des cadres juridiques et politiques et des capacités de la force publique, les droits fonciers et de carbone, les mécanismes multipartites et d'autonomisation locale et des femmes.

Le texte provisoire de négociation de REDD+ (FCCC/AWGLCA/2010/14) mentionne explicitement la gouvernance parmi les garanties. C'est également le cas des questions relatives au renforcement des capacités et au droit foncier, qui comprendront des éléments importants du cadre de gouvernance REDD+.

L'évaluation de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles ont également fait l'objet d'une demande dans le cours du développement des Programmes nationaux et des plans de préparation nationale à "Démarrage rapide" d'ONU-REDD. Ce domaine d'activité est intimement lié à ceux portant sur l'engagement des parties prenantes et le partage des bénéfices équitables entre eux.

Démarche d'exécution

Durant la phase 1 de la REDD+, ONU-REDD aidera les pays à développer des politiques et des mesures et à appuyer le renforcement des capacités. Selon les circonstances nationales, les capacités et les capabilités, la phase 2 de la REDD+ est destinée à aider les pays à employer les vecteurs de *participation* et de *politique* prévus dans leur stratégie nationale REDD+. Les fonctions de support international du Programme ONU-REDD fournis par l'intermédiaire de ses organismes participants viendront les compléter.

Le soutien apporté par le Programme ONU-REDD interviendra principalement dans des domaines d'élaboration des politiques et de renforcement des institutions nationales, portant ainsi sur le renforcement des capacités dans des aspects déterminants de gouvernance comme le droit foncier, l'accès de la société civile à l'information et la supervision et la mise en œuvre de réformes du Trésor et du pouvoir judiciaire. Le Programme ONU-REDD poursuivra en priorité une approche multipartite ouverte et participative dans le soutien aux efforts consentis pour la conception et la mise en œuvre des réformes de gouvernance, qui passeront initialement par des évaluations nationales de la gouvernance REDD+ destinés à identifier les carences et les priorités de gouvernance qui alimenteront le processus de réforme. Autant d'éléments qui enrichiront l'objectif consistant à parvenir à une compréhension commune du suivi de la gouvernance.

Le Programme ONU-REDD a identifié quatre points susceptibles d'appuyer les structures de gouvernance nationale REDD+, l'objectif primordial étant la participation des parties prenantes (détaillé dans la section 5.3) :

- Évaluations multipartites de gouvernance nationale contribuant à des stratégies nationales REDD+ et à des cadres de suivi placés sous le contrôle des pays
- Normes sociales, couvrant la pauvreté et les questions relatives aux genres
- Droits fonciers (et/ou carbone) et rôle de la REDD+ dans les stratégies nationales d'exploitation des terres.

En matière de bonne gouvernance, le soutien du Programme ONU-REDD se fondera sur le savoir-faire du PNUD, fort d'une expertise dans l'évaluation de la gouvernance démocratique, les mesures anti-corruption, l'instauration de dialogues nationaux grâce à des systèmes ouverts de consultation avec les communautés locales comprenant les femmes et les populations autochtones, et l'intégration des activités dans la REDD+ et les plans de développement nationaux. La FAO contribuera à recentrer les activités de MRV et de suivi sur la gouvernance, mettant à profit son expertise dans les droits fonciers et forestiers. Quantité d'analyses, d'évaluations des besoins et de propositions d'action recueillies auprès de nombreuses autres organisations spécialisées dans la gouvernance (comme Global Witness, l'IDESAM, l'UICN, l'OIBT, Transparency International, l'Initiative des Droits et Ressources, la Banque mondiale et le WRI) aideront le Programme ONU-REDD à combler les lacunes et à animer la réforme dans le cadre du processus national de préparation à la REDD+.

Si l'essentiel du travail poursuivi autour de la gouvernance est élaboré sur mesure et à la demande par le biais des Programmes nationaux, les activités mondiales d'ONU-REDD contribueront aussi à mobiliser la connaissance qui se fait jour grâce aux réseaux électroniques, à faciliter son transfert par des parutions, des

ateliers et des formations, à identifier les enseignements et les bonnes pratiques et à bâtir des communautés de pratique.

5.3. Engagement des populations autochtones, des communautés locales et des autres parties prenantes concernées (organisme chef de file : PNUD)

Teneur et raison d'être

Le succès des efforts de réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, dépendra du véritable engagement des parties prenantes dont la subsistance dépend directement des forêts, et des organisations de la société civile. Tout aussi importante est la prise en compte des autres parties prenantes concernées dans le contexte national ou international spécifique, comme les petits exploitants, le secteur privé, etc. Le Programme ONU-REDD œuvre donc à : (1) soutenir l'engagement plein et effectif des populations autochtones et d'autres communautés tributaires des forêts, de la société civile et d'autres parties prenantes concernées dans les forums et initiatives REDD+ nationaux et internationaux ; et (2) accompagner les processus REDD+ nationaux et internationaux dans l'établissement d'orientations et de stratégies REDD+ guidées par les principes de transparence et de responsabilité, dans le respect des droits de ces parties prenantes et en réponse à leurs préoccupations. Cette démarche doit être poursuivie dans le respect des exigences énoncées dans les conventions et les déclarations de l'ONU sur les droits et la participation¹⁰, et les garanties destinées spécifiquement à la REDD+, comme celles formulées dans le cadre des négociations de la CCNUCC.

Pendant la phase de démarrage rapide, le Programme ONU-REDD a élaboré un *Guide opérationnel pour le Programme de l'ONU-REDD : Engagement des Peuples Autochtones et autres communautés dépendant de la forêt* (ci-après appelé *Guide opérationnel*), inspiré des politiques et lignes directrices de l'ONU sur la participation, la transparence et la reddition des comptes, et qui formule un dispositif destiné à concrétiser ces pratiques dans la préparation et la programmation de la REDD+. Le Programme ONU-REDD facilite en outre l'élaboration de lignes directrices en faveur du droit à un consentement libre, préalable et en connaissance de cause (FPIC) des populations autochtones et des autres communautés tributaires des forêts, et pour fournir un mécanisme de recours effectif pour les parties prenantes participant à la préparation et aux initiatives REDD+. Riche de l'expérience acquise auprès des pays dans la mise en pratique du *Guide opérationnel*, le corpus de connaissance sur la participation et l'engagement des parties prenantes incitera les pays participant au Programme ONU-REDD à s'engager plus avant dans le processus REDD+.

¹⁰ Parmi les instruments des Nations Unies relatifs à ces droits, mentionnons : la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (UNDRIP) ; les *Interprétations communes au sein de l'ONU de l'approche fondée sur les droits de l'homme* ; le *Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des populations autochtones* de l'Assemblée générale (résolution de l'Assemblée générale de l'ONU 60/142) ; la *Recommandation générale XXIII concernant les droits des peuples autochtones*, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale ; *Lignes directrices du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les questions relatives aux peuples autochtones* ; la *Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux* (1989).

Démarche d'exécution

Le Programme ONU-REDD assurera un support technique et méthodologique pour mettre en œuvre ce domaine d'activité en :

1. *Développant et accompagnant la mise en pratique des lignes directrices, des normes et des procédures dans l'engagement des parties prenantes pour les processus REDD+ nationaux et internationaux :*
 - Appuyant l'application du *Guide opérationnel* du Programme ONU-REDD (prévoyant une harmonisation avec le FCPF et le FPA, comme explicité plus loin) ;
 - Facilitant l'élaboration de lignes directrices pour l'application du FPIC et de mécanismes de recours pour le Programme ONU-REDD et la REDD+ dans son ensemble, et assistant les pays dans l'application et le fonctionnement du FPIC ;
 - Collaborant avec le FCPF et le FPA pour harmoniser et faire coïncider les lignes directrices, les normes et les procédures opérationnelles entourant l'engagement des parties prenantes, dans la mesure du possible, pour garantir une mise en œuvre cohérente des activités REDD+ ; et
 - Analysant les responsabilités nationales et internationales concernant les droits concernés par la REDD+ et la participation des parties prenantes, et sensibilisant les acteurs sur cette question.
2. *Renforçant les capacités des populations autochtones, des autres communautés dépendant des forêts et de la société civile à participer aux processus REDD+ nationaux et internationaux :*
 - Aider les représentants des populations autochtones/organisations de la société civile auprès du Conseil d'orientation d'ONU-REDD à s'acquitter de leurs responsabilités, notamment à échanger avec leurs mandants, à diffuser les résultats des réunions du Conseil d'orientation et à solliciter des informations ;
 - Veiller à la consultation et la participation des parties prenantes dans les processus de décision nationaux et internationaux REDD+, la préparation des stratégies nationales REDD+, l'élaboration des cadres de mise en œuvre REDD+ et le Partenariat provisoire REDD+ ; et
 - Promouvoir la compréhension de la REDD+ et des processus connexes, comme la CCNUCC, auprès des parties prenantes, pour affermir l'engagement dans la REDD+.
3. *Soutenant la coordination et la communication pour mettre effectivement en œuvre la REDD+ :*
 - Collaborer avec le FCPF, le FPA et les autres partenaires formels, et coordonner leur activité au regard de l'engagement des parties prenantes pour la REDD+ ;
 - Dresser un bilan des activités REDD+ axées sur l'engagement des parties prenantes et conduites par divers acteurs en dehors des partenariats formels d'ONU-REDD en faveur de la REDD+, et ce, dans un souci de cohérence, afin de stimuler l'obtention de résultats et d'éviter les doubles emplois ;
 - Soutenir une communauté de pratique fondée sur ce bilan afin d'améliorer l'efficacité de la REDD+, par l'échange de connaissances, l'élaboration d'outils et la promotion de bonnes pratiques dans l'ensemble du réseau REDD+ ; et
 - Mobiliser les liens existant entre toute une gamme d'organismes et d'acteurs à l'intérieur et en dehors du vaste réseau REDD+ pour servir les activités REDD+.

Les activités sollicitant un financement, autant au niveau national qu'international, doivent appuyer la participation des populations autochtones, des autres communautés dépendant de la forêt et de la société civile dans la préparation nationale et les processus REDD+ conformément aux : (1) *Guide opérationnel* et normes sociales du Programme ONU-REDD ; (2) dispositifs de garanties négociés REDD+ ; et (3) engagements pris par les pays de renforcer l'application nationale des droits, conventions et déclarations existants. Les partenariats avec les autorités locales/nationales et les organisations de la société civile locales/nationales/internationales contribueront aussi à coordonner tout le champ de la préparation et des activités REDD+ et de les lier aux processus engagement des parties prenantes national et international.

Le domaine d'activité sera dirigé par le PNUD, fort de son expertise dans l'engagement des parties prenantes, de son mandat institutionnel le chargeant du renforcement des capacités locales, et du soutien qu'il assure à ONU-REDD via un réseau de 135 bureaux de pays PNUD dans le monde. L'engagement complet et effectif des parties prenantes étant l'une des clés du succès de nombreuses activités ONU-REDD, parmi lesquelles le MRV et le suivi, la gouvernance et la répartition équitable des avantages, ce domaine d'activité est commun à l'ensemble des composantes du programme, y compris des domaines d'activité confiés à la FAO et au PNUE.

5.4. Garantir les avantages multiples des forêts et de la REDD+ (organisme chef de file : PNUE)

Teneur et raison d'être

Les négociations de la REDD+ font apparaître que les avantages multiples, également appelés avantages connexes, s'inscrivent dans le cadre d'un éventuel mécanisme REDD+, et que toutes les activités REDD+ doivent être en cohérence avec le renforcement de l'écosystème et des autres avantages sociaux et environnementaux. L'accent a été mis en particulier sur la création d'incitations pour la protection et la conservation des forêts naturelles et de leurs services écosystémiques, et le renforceront des autres avantages sociaux et environnementaux. Les types, les combinaisons et l'échelle des avantages multiples varieront en fonction de l'approche employée et des lieux géographiques envisagés.

L'arbitrage entre demandes concurrentes de services écosystémiques fait intervenir des arguments de poids, et le choix d'avantages complémentaires et de leur importance dépendra des décisions prises au sujet de la mise en œuvre de la REDD+. Certains avantages peuvent ainsi être lésés par la mise en œuvre de la REDD+. Par exemple, les politiques de renforcement des stocks de carbone pourraient augmenter la séquestration de carbone dans les forêts aux dépens de la biodiversité ; de même, la protection des forêts riches en carbone pourrait déplacer les pressions de conversion vers les forêts pauvres en carbone et d'autres écosystèmes. La recherche d'un équilibre entre mesures de gestion des forêts et groupes vulnérables, comme les populations autochtones et les communautés dépendant des forêts, en termes d'appropriation et de droits des usagers, exige également une attention particulière. Les pays mettant en œuvre la REDD+ devront donc déterminer quels systèmes écosystémiques ils souhaitent conserver et renforcer, et les avantages et inconvénients qu'ils sont disposés à accepter d'une manière qui rende compte en toute transparence des avantages et inconvénients environnementaux et sociaux.

Les avantages écosystémiques multiples de la REDD+ permettent parfois aux pays de satisfaire certaines exigences fixées par d'autres conventions, comme la CBD et l'UNCCD (l'ensemble des neuf pays pilotes ONU-REDD sont signataires des deux textes), participant ainsi de la complémentarité des différentes Conventions.

La prise en compte par la REDD+ des bénéfices et des risques écosystémiques peut aussi conférer des avantages politiques. Si la REDD+ peut faire la preuve de sa capacité à lutter significativement contre la dégradation de l'environnement et les dommages sociaux, le soutien politique et public en faveur de la

REDD+ en bénéficiera. Le financement de la REDD+ s'en trouvera à son tour renforcée, établissant un cercle vertueux qui favorisera le développement du mécanisme et des avantages plus considérables à long terme.

Démarche d'exécution

Le Programme ONU-REDD œuvrera à fournir les outils nécessaires aux compromis associés aux avantages multiples de manière systématique et informée, afin de faciliter une meilleure planification de la REDD+.

Le soutien apporté à ce domaine d'activité prendra essentiellement une forme mondiale et normative, mais le chantier à venir comportera pour chaque pays une identification des avantages multiples, du manque de connaissance des avantages forestiers et des répercussions probables des décisions relatives à la REDD sur ces avantages. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités, avec une formation adéquate. La collaboration Sud-Sud sera promue, et les enseignements mis à profit. Un appui sera apporté à l'échange d'expérience, par exemple dans le cadre d'un ou plusieurs ateliers internationaux réunissant les participants des différents pays ONU-REDD, et dans celui de l'espace collaboratif de travail du Programme ONU-REDD. Les activités soutenues par le Programme ONU-REDD porteront sur :

- Le développement de normes environnementales et sociales et aide au pays pour leur mise en œuvre, en étroite collaboration avec le PNUD
- L'identification des avantages multiples pertinents dans les conditions nationales spécifiques
- L'organisation d'ateliers sur le renforcement des capacités pour les praticiens au niveau national et l'assistance technique pour aider les pays à débloquer la valeur économique des avantages multiples
- L'élaboration de principes et d'orientations cadres pour garantir l'approvisionnement à long terme des avantages multiples tirés des forêts
- La contribution aux Conventions de Rio et l'organisation d'événements lors des conférences de leurs parties.

Le PNUE a mis sur pied une équipe dédiée au sein du Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE (PNUE-WCMC), regroupant une palette de compétences techniques et d'organisation, chargée d'examiner les avantages écosystémiques multiples associés à la REDD+. L'équipe travaille en collaboration avec les organismes ONU-REDD, des personnalités et institutions clefs des pays ONU-REDD et une large gamme d'experts et de parties prenantes. Outils et méthodologies initiales sont déjà en cours d'élaboration, en consultation et en collaboration avec les pays, en réponse aux besoins exprimés par les pays dans les domaines les plus appropriés et les plus utiles.

5.5. Gestion des paiements REDD+ guidée par les principes de transparence, d'équité et de responsabilité (organisme chef de file : PNUD)

Teneur et raison d'être

Si la perspective de paiements REDD+ représente une opportunité formidable pour les pays, elle soulève également des défis considérables. La REDD+ exige une architecture réglementée et technique à même de servir des systèmes de paiement complexes. La clef du succès d'un cadre national REDD+ réside dans un système national transparent et juste. Avant de convertir son usage des ressources forestières, la population doit d'abord être convaincue de la prédictibilité du système de paiements. Dans le même temps, ses attentes doivent être réalistes et fondées sur des diagnostics de réductions de coûts.

Historiquement, la gouvernance a malheureusement souvent été négligée dans le secteur forestier, ce qui peut saper la confiance inspirée par le système de paiements. Mal gérés, les paiements REDD+ peuvent nuire à la croissance, à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, à la gouvernance, à l'égalité des sexes et à

l'autonomisation. Ils peuvent également faire échec à la pleine réalisation des réductions d'émission et favoriser la création de crédits dénués d'intégrité écologique.

Les avantages découlant de la REDD+ devront être partiellement consacrés à aider les pays à concilier les mesures susceptibles de générer du carbone et les politiques anti-pauvreté et écologiques (en termes de revenu, de création d'emplois, de protection des actifs/droits/biodiversité et pour la cohésion sociale/culturelle). La réalisation de la REDD+ nécessitera parfois une réforme des cadres juridiques régissant les incitations, les droits et les possibilités de financement. En outre, des systèmes opérationnels et des capacités devront être mis en place pour permettre aux des pays et aux communautés de toucher des paiements calculés sur les résultats pour la REDD+ et d'exploiter les flux d'investissement supplémentaires. Le principe d'équité peut être garanti par de solides processus démocratiques dans les institutions locales et des procédures transparentes de paiement.

La composante de lutte contre la pauvreté de la REDD+ n'aboutira que si des analyses démontrent le degré d'implication des différents segments de la société dans les activités de préparation et les programmes REDD+, en particulier les groupes vulnérables comme les populations autochtones, les femmes, les personnes âgées et les jeunes, la REDD+ échouera à livrer des résultats équitables en faveur des pauvres. Il sera donc indispensable d'entreprendre une évaluation de la manière dont ces groupes vulnérables participeront et bénéficieront des composantes de la préparation et, à terme, de la REDD+ elle-même.

Démarche d'exécution

Le Programme ONU-REDD apportera une aide particulière aux pays dans les domaines suivants :

- Examen des systèmes nationaux de répartition existants et adaptation selon les contextes des pays, notamment les cadres fiduciaires et de gestion permettant aux institutions nationales de recevoir les paiements REDD+ fondés sur les résultats et de financer un modèle national de développement à faibles émissions de carbone et résilient aux changements climatiques
- Intégrité des systèmes fiduciaires entourant la réception et le décaissement des fonds, et transparence et responsabilité de toutes les institutions impliquées dans le processus national REDD+
- Assistance technique pour établir et renforcer ces institutions, une attention particulière étant portée au renforcement des capacités des institutions chargées des paiements REDD+
- Harmonisation et coordination des initiatives anti-corruption aux niveaux national, régional et international. Il convient par exemple de s'assurer que les stratégies nationales REDD+ sont coordonnées avec tout cadre anti-corruption existant, comme les commissions nationales anti-corruption.
- Autonomisation des femmes et égalité des sexes, notamment au moyen d'une analyse recensant les approches sexospécifiques de la préparation
- Analyse des effets sur la pauvreté et les conditions sociales, en vue de faire progresser les données et d'élaborer des outils d'évaluation des incidences de la REDD+ sur les éléments vulnérables de la société
- Examen des indicateurs des avantages multiples favorisant les pauvres et application appropriée pour les interventions REDD+

En poursuivant ces activités, ONU-REDD fournira des études de cas sur les bonnes pratiques en matière de répartition équitable des bénéfices ; il analysera les transferts conditionnels de fonds et les solutions

d'applications pour la REDD+, examinera les possibilités de s'appuyer sur les paiements REDD+ et aidera les pays à mettre en œuvre des outils d'évaluation des risques pour les normes sociales et environnementales minimales.

Ce domaine d'activité est étroitement lié à ceux de la gouvernance, de l'engagement des parties prenantes et des avantages multiples. Le PNUD apporte son expertise dans l'appui aux pays dans l'élaboration de normes fiduciaires pour la gestion des fonds, l'évaluation de la pauvreté et les incidences sociales des réformes politiques, la conception de mécanismes équitables de répartition des avantages et de paiements, et la prise en compte de l'égalité entre les sexes. Le PNUE mettra en œuvre des activités destinées à aider les pays à renforcer les avantages écosystémiques et environnementaux découlant de la REDD+.

Dans le cadre de ce domaine d'activité, le PNUD coordonnera un chantier transversal portant sur l'égalité entre les sexes ; ce faisant, il sera guidé par un groupe de travail inter-agence en consultation avec le Groupe de Conseil Indépendant sur les Forêts, les Droits et le Changement Climatique et d'autres organisations, éventuellement organisés en Comité consultatif externe sur les questions d'égalité des sexes.

5.6. Appuyer les investissements durables pour la REDD+ en faveur de la réforme dans les secteurs forestiers concernés (organisme chef de file : PNUE)

Teneur et raison d'être

Afin de tirer pleinement parti des avantages multiples environnementaux, économiques et sociaux que la forêt peut procurer en vertu de la REDD+, les pays devront diriger des investissements nouveaux et supplémentaires vers la réforme des modèles d'exploitation des terres et des ressources afin d'inverser, ralentir ou détourner les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts. De fait, des dispositions seront nécessaires au financement de la REDD+ dans les politiques stratégies nationales pertinentes.

Se fondant sur les domaines décrits ci-dessus, ce domaine d'activité vise à aider les pays à identifier, faire coïncider et mobiliser les investissements afin d'animer une profonde réforme de l'utilisation et de la gestion des forêts, dont découleront des systèmes économiques et des moyens de subsistance alternatifs ou différents. Grâce à l'émergence de méthodes et d'approches visant à élaborer des solutions politiques et d'investissements, des changements plus conséquents se produiront dans l'usage des terres et des ressources, réalisant un équilibre optimal des avantages découlant des forêts pour les objectifs de climat, le développement et de conservation. Le domaine d'activité intègrera l'idée de plus en plus communément admise que le financement de la REDD+, ayant sans doute sous-estimé les coûts de transaction, ne sera disponible que pour un groupe restreint de zones forestières et pourrait ne pas refléter pleinement le coût d'opportunité réel et perçu¹¹.

L'accent sera mis sur les opportunités d'investissements affectés soit à l'*amélioration de l'efficacité* dans l'usage de la forêt, où ces mutations sont souhaitables (d'une exploitation "conventionnelle" à des méthodes à impact réduit), soit à *des changements progressifs*, c'est-à-dire une modification significative de l'utilisation des ressources ou de l'exploitation des terres lorsque les tendances actuelles ne sont pas souhaitables. Les expériences tirées des initiatives de "paiements pour services environnementaux" (PSE) et d'autres approches originales de financement des forêts seront prises en compte.

Tirant parti du rôle de rassemblement et de mobilisation du Programme ONU-REDD, il œuvrera à stimuler l'intérêt des investisseurs et des parties prenantes pour les investissements et solutions politiques

¹¹ Voir Gregersen, H., El Lakany, H., Karsenty, A., White, A. (2010), Does the opportunity cost approach reflect the real cost of REDD+? Initiative des Droits et Ressources, Washington DC

réformateurs. Ces choix aboutiraient à la concrétisation de l'“économie verte” dans les secteurs forestiers et connexes, une baisse des trajectoires du carbone figurant parmi ses effets. L'incidence globale de ce domaine d'activité serait une intégration du marché du carbone forestier et des opportunités environnementales présentées par ce dernier dans les stratégies de développement nationales fondées sur les avantages multiples, et non pas seulement sur le carbone. L'hypothèse centrale veut donc que la REDD+ et les financements en sa faveur (directs et par effet de levier) offre l'opportunité unique de promouvoir des économies plus vertes, et de contribuer ainsi à la gestion durable des forêts et au développement durable.

Démarche d'exécution

Soutenant la capacité des pays de faire progresser les transformations dans les secteurs concernés et leur contribution à des économies plus vertes, le Programme ONU-REDD compile, analyse et propose des lignes directrices en matière de bonnes pratiques, en portant une attention particulière sur quatre étapes :

- Promouvoir une meilleure connaissance des investissements dans les avantages multiples des forêts en faveur de “changements progressifs” dans l'usage des terres et des ressources
- Identifier et explorer les possibilités d'investissement et de politique pour concrétiser les transformations liées à ces “changements progressifs”
- Tirer parti des investissements et investisseurs supplémentaires pour initier des changements durables dans l'usage des forêts
- Tirer des leçons du déploiement de ces investissements pour soutenir une gestion adaptative.

Plus précisément, ces activités prévoient :

- Des analyses et synthèses des facteurs environnementaux, sociaux et économiques des pratiques forestières fortement productrices de carbone, et évaluation et compilation des bonnes pratiques dans les solutions institutionnelles et économiques alternatives
- Identification des solutions d'investissement permettant d'intégrer les divers services écosystémiques dans les analyses de scénarios d'usage du carbone et autres approches multicritères
- Identification et promotion de pistes d'investissement garantissant des gains d'efficacité ou “changements progressifs” dans les processus de production primaire, secondaire ou tertiaire contribuant à étendre l'incidence de la REDD+ dans des zones économiquement viables et écologiquement sensibles
- Organisation de dialogues multipartites, ateliers sur le renforcement des capacités et dialogues régionaux pour examiner, adapter et contribuer à coordonner la mise en œuvre de la transformation
- Promotion de la gestion du savoir et échange des connaissances sur ces questions, notamment en instaurant des dialogues régionaux, et d'autres moyens de communication permettant de partager les leçons tirées des processus de transformation du secteur à l'appui de l'élaboration de politiques

Le PNUE pilotera ce domaine d'activité, en s'appuyant sur l'initiative “L'économie des écosystèmes et de la biodiversité” (TEEB), du Centre Risoe du PNUE, l'initiative PNUE/Finance, avec l'initiative “Économie verte” et de ses organisations partenaires ONU-REDD (la FAO et le PNUD) et REDD+, en particulier la Banque mondiale, les banques multilatérales de développement et leur Programme d'investissement pour la forêt.

6. Fonctionnement du Programme

Cette section évoque les aspects suivants de l'exécution du programme :

- Principes directeurs animant le programme et son exécution

-
- Modalités de soutien
 - Dispositifs de mise en œuvre par les organismes
 - Travail avec les partenaires
 - Gestion et diffusion des connaissances

6.1. Principes directeurs

Le modèle de fonctionnement du Programme ONU-REDD demeurera conforme au principe d’“Unis dans l’action” de l’ONU, qui optimise l’efficience et l’efficacité dans la mise en œuvre des programmes. Il tire parti du rôle de mobilisation et de rassemblement des trois organismes. Au niveau des pays, les Programmes nationaux fonctionneront par l’intermédiaire du Coordinateur résident de l’ONU, conformément aux pratiques régissant les programmes de l’ONU dans les pays. La FAO, le PNUD et le PNUE s’engagent en outre à :

- Renforcer leurs avantages comparatifs
- Faciliter les partenariats, tirer parti de l’expertise de nombreuses organisations nationales et internationales agissant en tant qu’organismes d’exécution pour garantir la bonne coordination des activités et le respect des délais
- Contribuer activement à la coordination au niveau national et éviter les doubles emplois avec les autres initiatives REDD+¹²

Le Programme sera guidé par cinq principes interdépendants du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) :

- L’approche de la programmation axée sur les droits de l’homme, en particulier les directives de l’UNDG sur les questions autochtones
- L’égalité entre les sexes
- La viabilité de l’environnement
- La gestion fondée sur les résultats
- Le renforcement des capacités

La stratégie développée par le Programme ONU-REDD pour mettre en œuvre la préparation se fonde sur quatre principes opérationnels. Les stratégies nationales REDD+ doivent :

- Être élaborées dans le cadre d’un processus itératif conçu en fonction de la demande et du contexte, et appuyé par un système de suivi solide
- Être placées sous le contrôle des pays et sous la direction des parties prenantes et des partenaires
- Être élaborées dans le contexte des politiques nationales et du développement économique
- Appuyer la mise en œuvre des décisions de la CCNUCC.

Le Programme ONU-REDD élabore une stratégie pour mettre en œuvre des normes minimales sociales et environnementales, ainsi qu’un outil d’évaluation des risques connexe inspiré du principe de "due-diligence". Les deux se fondent sur le cadre fourni par le volet de garanties du projet de texte COP 15 sur la REDD+ et reflètent les politiques de l’ONU établies dans les conventions et traités applicables aux droits. Pour faciliter la coordination, l’outil d’évaluation des risques reprend les critères des initiatives de normes volontaires et minimales existantes, comme les Normes environnementales et sociales de la CCBA/Care REDD+.

¹² Document-cadre du Programme ONU-REDD, 20 juin 2008

Les Normes sociales et environnementales minimales et l'outil d'évaluation des risques devraient être utilisés de manière itérative dans la conception et la mise en œuvre des programmes nationaux ONU-REDD. Il s'agit de leur conférer suffisamment de souplesse pour que toutes les autres parties prenantes les adoptent, et qu'elles guident la conception des programmes, ranime la confiance des parties prenantes et améliore la transparence et la durabilité. Après identification des zones à risque, les activités du programme seront revues ou des mesures appropriées d'atténuation des risques entreprises.

6.2. Modalités du soutien

L'accompagnement des processus nationaux de préparation à la REDD+ – axé principalement sur les six domaines thématiques d'activité décrits plus haut – par le Programme ONU-REDD comporte deux composantes principales : (1) l'appui direct à la conception et la mise en œuvre des Programmes nationaux ; (2) les actions mondiales et régionales complémentaires. Ces dernières complètent les activités au niveau national, pour finalement y contribuer. Le champ des activités appuyées par le Programme ONU-REDD sera en outre continuellement identifié et orienté par les gouvernements, avec le soutien des organismes des Nations Unies à tous les niveaux – équipes pays, sièges ainsi qu'experts dans les régions.

Chacune des formes de soutien décrite ci-dessus sera exécutée par un domaine distinct, comme exposé ci-après.

6.2.1. Programmes nationaux

L'appui apporté au niveau national pour la période 2010-2015 s'articule en trois catégories :

i. *Soutien spécifique* : Afin de satisfaire la demande en cours et à plus long terme réclamant la coopération d'ONU-REDD, un "Soutien spécifique" réparti en six domaines d'activité définis sera introduit durant la période 2010-2015. Le soutien spécifique au niveau national représentera un soutien de fond, propre à chaque pays, et exécuté par les Programmes nationaux dans une combinaison quelconque des six domaines d'activité. Ce soutien s'adressera à 20-40 pays sélectionnés, selon la situation nationale, la demande et le financement dans les domaines d'activité clefs de la REDD+, et les capacités dans le programme collaboratif des trois organismes des Nations Unies et des partenaires stratégiques. Les demandes de soutien spécifique émanant des pays dans l'une de ces trois zones seront exécutées par l'intermédiaire des Programmes nationaux. En assurant ainsi un soutien à plus long terme, le Programme ONU-REDD entend apporter une ressource aux pays tout au long de la mise en œuvre des stratégies nationales REDD+ et d'autres secteurs clefs. C'est seulement par un soutien des capacités nationales à diverses étapes que la transformation du secteur forestier se concrétisera. Les activités de soutien spécifique seront conformes aux résultats du processus de la CCNUCC. Le soutien spécifique au niveau national variera en forme, en intensité et en durée, selon les situations nationales et les systèmes existants.

ii. *Soutien à la démarche de préparation* : "Soutien à la préparation" désigne le soutien apporté à l'élaboration de nouveaux programmes de préparation initiale, c'est-à-dire la principale modalité du soutien pilote apporté dans la phase de "démarrage rapide" d'ONU-REDD. Pendant la période 2010-2015, ONU-REDD assurera un soutien à la préparation dans un maximum de 20 pays supplémentaires, selon le nombre de demandes et la disponibilité des fonds, par l'intermédiaire de Programmes nationaux similaires aux programmes pilotes de démarrage rapide. Une partie du financement destiné à l'aide à la préparation pourrait être mise à profit par une ou plusieurs des organismes d'exécution en qualité de partenaire de mise en œuvre pour la FCPF dans les pays où la Banque mondiale est dans l'incapacité, pour une raison ou une autre, d'appuyer pleinement la préparation d'un Plan de préparation à la REDD (RPP). Dans la mise en œuvre de ce soutien, la coordination et la collaboration avec les initiatives REDD+ se poursuivront pour des raisons d'efficacité et de coordination, à la demande des organes directeurs respectifs du FCPF, du FPA et d'ONU-

REDD. Une coopération renforcée et une exécution coordonnée peuvent aussi contribuer à faire adopter des principes opérationnels et des normes communes transparents et à éviter une structure de mise en œuvre fragmentée. Ces normes communes pourraient concilier des normes environnementales et sociales, des principes d'engagement des parties prenantes, des normes de passation de marchés et de gestion financière, des procédures de divulgation de l'information et des mécanismes de recours. Les approches de soutien technique comme le MRV seraient également réorganisées.

iii. *Appui au démarrage rapide* : l'«Appui au démarrage rapide» désigne ci-après les programmes de soutien développés en coopération avec les neuf pays pilotes et tout autre programme national pilote approuvé par le Conseil d'orientation avant 2011. L'appui au démarrage rapide a aidé les pays pilotes à lancer une grande variété d'activités de préparation à la REDD+, notamment l'élaboration de stratégies nationales REDD+. Ces programmes sont destinés à durer, en moyenne, environ 18 à 24 mois. Pendant la période 2010-2015, ONU-REDD continuera de fournir un appui technique, politique et économique et à soutenir la participation et le renforcement des capacités dans les neuf pays pilotes. Ce soutien s'achèvera dans le respect des délais convenus dans les plans nationaux et selon la date d'approbation de ces derniers. De précieux enseignements sur les besoins nationaux ont déjà été tirés du soutien apporté aux neuf pays pilotes (voir plus haut, section 3).

6.2.2. Programme mondial

Les pays ont beaucoup à apprendre les uns des autres, à mesure qu'ils élaborent et mettent en œuvre leurs stratégies REDD+, et le Programme ONU-REDD est déterminé à jouer un rôle de rassemblement et de mobilisation en facilitant le partage de ces expériences et des enseignements qui s'en dégagent. De par sa capacité d'agir à l'échelon mondial et sa fonction d'intermédiaire neutre auprès des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, le Programme dispose de nombreux atouts pour jouer un rôle fédérateur en vue d'intensifier les efforts en faveur de la REDD+ dans le monde entier. Recourant à divers outils de communication, le Programme ONU-REDD mettra à la disposition des pays une plateforme d'interaction ainsi que des mécanismes d'appui international destinés à soutenir la préparation à la REDD+ au niveau national.

Le programme mondial resserrera également les liens avec les Programmes nationaux. Une des caractéristiques du programme mondial consiste à élaborer et tester des méthodologies et des approches, et de recenser et diffuser les enseignements tirés des domaines thématiques d'activité auprès des Programmes nationaux. Ce faisant, le programme mondial satisfera les besoins techniques des pays et aidera la communauté internationale à acquérir confiance et compréhension concernant les aspects techniques de la REDD+ aux niveaux national et international.

Dans les cas où plusieurs pays sont impliqués, le programme mondial s'emploiera aussi à fournir un soutien spécifique. Il agira dans les six domaines d'activité, portant une attention particulière à la mise au point et au contrôle des méthodologies et des approches, fournissant une orientation et des examens techniques et dégageant et diffusant les enseignements aux niveaux régional et international.

Les organismes des Nations Unies, tirant parti de leurs avantages comparatifs, favoriseront l'émergence d'un environnement propice au succès, fourniront un appui technique, mobiliseront les experts et scientifiques nationaux et internationaux afin de renforcer le co-apprentissage et faciliter la coordination des activités de renforcement des capacités à l'appui de la REDD+. La présence des organismes de l'ONU sur le terrain constitue un aspect primordial du dispositif d'appui aux pays. Grâce à son rôle de rassemblement et aux contributions des organismes, le Programme ONU-REDD renforcera les approches intégrées et équitables

des activités nationales REDD+, tout en garantissant la cohérence des méthodes et les économies d'échelle dans la mise en œuvre. Les travaux des organismes doivent déboucher sur l'élaboration de directives, de meilleures pratiques, de méthodes, de garanties, de normes et d'outils et sur l'appui à leur mise en œuvre.

La génération, le partage et la gestion des connaissances sur la REDD+ est un domaine où le Programme ONU-REDD peuvent apporter une contribution significative. Une attention particulière sera accordée à l'échange des expériences Sud-Sud et au niveau régional, pour permettre aux pays, d'une part, de mettre en commun les expériences et, d'autre part, de se faire mieux entendre sur la scène internationale.

6.3. Dispositifs de mise en œuvre par les organismes

Afin de faciliter la mise en œuvre des Programmes nationaux, les organismes des Nations Unies sont déterminées à rationaliser leurs approches et ont, à cet effet, adopté les principes suivants applicables aux dispositifs de mise en œuvre :

- Par principe, les Programmes nationaux seront mis en œuvre par les pays et s'appuieront sur l'expérience acquise par les Nations Unies en matière d'exécution des programmes conjoints
- Conformément au Programme d'action d'Accra, on utilisera en premier lieu les systèmes des pays partenaires
- La décision des modalités de décaissement reposera sur l'Approche Harmonisée des Transferts de Fonds (HACT)¹³ de l'UNDG
- Les organismes des Nations Unies suivront des procédures homogènes lors du transfert de tous les fonds destinés aux partenaires d'exécution nationaux
- Les modalités finales de gestion des fonds seront définies en tenant compte de la situation propre à chaque pays.

Les fonds destinés aux pays dans le cadre des Programmes nationaux seront octroyés selon le système de la gestion groupée des fonds pour les programmes conjoints de l'ONU (voir www.undg.org pour plus de détails). L'organisme chef de file sera l'agent de gestion, tenu responsable de l'appui au partenaire d'exécution national conformément au plan de travail commun accepté par toutes les parties.

Au regard des travaux thématiques engagés dans le cadre des programmes mondiaux, c'est-à-dire les domaines d'activité, l'un des trois organismes de l'ONU jouera le rôle d'entité de coordination en fonction de ses avantages comparatifs et en tirant parti de l'expertise des deux autres organismes et autres sources internationales pertinentes (voir tableau 1).

6.4. Travailler avec les partenaires¹⁴

Le Programme ONU-REDD a été conçu comme un partenariat entre trois organismes des Nations Unies, l'intention étant et demeurant qu'il tire parti des capacités techniques supplémentaires et de l'influence politique des partenariats stratégiques : les conditions et la complexité de la REDD+ militent en effet pour la création de partenariats. Le Programme est ainsi engagé à promouvoir de solides partenariats aux échelles requises, du niveau mondial à l'échelon local, et à faire siens les enseignements tirés d'initiatives complémentaires tout en évitant les doubles emplois dans les activités.

¹³ Voir www.undg.org/index.cfm?P=255

¹⁴ Les partenariats autour des domaines d'activité particuliers sont décrits dans la section 5 ci-dessus.

6.4.1. Relations avec les partenaires clefs

Dans le cadre du processus de création de relations stratégiques, le Programme ONU-REDD envisagera une collaboration avec d'autres initiatives multilatérales, dont : le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui possède un important portefeuille de projets de gestion durable des forêts (SFM), et l'initiative régionale du Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo (CBFF). Au niveau national, l'initiative brésilienne Amazon Fund peut partager de précieux enseignements concernant les paiements pour services environnementaux. De nombreux projets bilatéraux sont en outre en cours de mise en œuvre par les gouvernements ou les ONG. Le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) joue un rôle déterminant dans la politique forestière et le financement des forêts. La coordination et la collaboration entre ces initiatives est cruciale pour réduire les coûts de transactions et améliorer l'efficacité.

Le Programme ONU-REDD encouragera une étroite collaboration avec le secrétariat de la CCNUCC dans des domaines tels que le soutien à la mise en œuvre des décisions de la CCNUCC concernant ces domaines, l'information et les enseignements recueillis auprès des pays pilotes, la préparation de documents techniques et le travail conjoint dans des projets de renforcement des capacités

6.4.2. ONU-REDD, le FCPF et le FPA

Le Programme ONU-REDD, le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) et le Programme d'investissement pour la forêt (FPA) élaboreront une approche collaborative pour identifier les possibilités de soutien aux besoins des pays en termes de REDD+. Désireuses de garantir des procédures coordonnées au niveau national et d'éviter une fragmentation de la structure de mise en œuvre, les trois initiatives exploreront des mécanismes de collaboration. Le soutien aux besoins des pays en matière de REDD+ sera géré et dirigé par le pays REDD+ et pourra prévoir un appui à l'usage transparent des principes opérationnels et des normes communes. Cette collaboration pourra également donner lieu à des formats communs, des réunions conjointes des organes directeurs, une coopération autour des fonctions de soutien mondial spécifiquement liées au MRV, l'engagement des PA/OSC et la gouvernance, ainsi que l'organisation régulière de réunions avec les autres initiatives REDD+.

Principales initiatives multilatérales assistant les pays dans la préparation à la REDD+, l'équipe de gestion du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF FMT) et l'équipe du Programme ONU-REDD (équipe ONU-REDD) collaboreront dans la fourniture de services de secrétariat au Partenariat REDD+ qui a vu le jour à Oslo en mai 2010. Les deux entités aideront le Partenariat REDD+ en concevant et tenant à jour une base de donnée volontaire REDD+ à des fins de coordination, en organisant des réunions de partenariat, en fournissant des analyses, rapports et documents à la demande des partenaires, et en assurant un soutien logistique

6.5. Gestion et diffusion des connaissances

Le site Internet du Programme ONU-REDD demeurera un outil de sensibilisation sur les questions et les éléments nouveaux de la REDD+, et continuera de fournir une plateforme de partage des actualités et des informations concernant les activités du Programme, à l'intention d'un large éventail d'acteurs, notamment le grand public. Le Programme ONU-REDD continuera également de bâtir une communauté de pratique par son espace collaboratif de travail, facilitant une interaction et un partage judicieux des enseignements entre les pays REDD+, la société civile à l'échelon mondial et local, les organisations de populations autochtones, les gouvernements et les organismes des Nations Unies.

Le Programme ONU-REDD diffusera et facilitera également le partage de connaissances en accueillant des ateliers sur des sujets pertinents, grâce à des listes de diffusion ciblées, conservant à jour une base de données REDD+ que les parties prenantes pourront utiliser à des fins de sensibilisation, et développant des matériaux de communication pour mettre en avant les tendances, découvertes importantes et succès de la REDD+ au niveau national. Une stratégie de communication est en cours de préparation. Le Programme utilisera un choix de médias et outils d'information pour véhiculer ses messages, en se concentrant en particulier sur les nouveaux médias en ligne. Pour tirer le meilleur parti de ces derniers, des investissements dans les compétences et l'infrastructure seront nécessaires. Une stratégie de communication détaillée a été élaborée.

Se fondant sur les pouvoirs de mobilisation et de rassemblement des organismes d'exécution, le Programme ONU-REDD mettra au point des produits de communication dans le but de promouvoir un échange Sud-Sud, conçus spécifiquement pour leurs publics cibles (bureaux de pays, homologues nationaux, société civile, grand public, etc). À la demande des pays partenaires, le Programme soutiendra également les propres stratégies de partage des connaissances des pays, en aidant le développement des outils s'il y a lieu, et la diffusion des produits et des connaissances dégagées.

Le Programme ONU-REDD profitera des importants événements et médias internationaux pour véhiculer les messages utiles et réunir les parties prenantes afin de débattre des grandes questions internationales relatives à la REDD+. Afin de garantir la fourniture cohérente et efficace du Programme ONU-REDD, les trois organismes des Nations Unies continueront de coordonner leurs activités par le biais des programmes conjoints de la FAO, du PNUD et du PNUE, avec le soutien du secrétariat du Programme ONU-REDD. Le Programme ONU-REDD est conscient de la nécessité d'entreprendre certaines de ces activités en coordination avec le FCPF et le FPA de la Banque mondiale.

7. Gestion du Programme

Le Programme ONU-REDD, dirigé par un Conseil d'orientation, bénéficie d'une solide coordination nationale de l'appui général du secrétariat.

7.1. Conseil d'orientation

Le Programme ONU-REDD est dirigé par un Conseil d'orientation responsable de la supervision, de la direction stratégique et des allocations financières. Il est composé des représentants des pays partenaires (trois de chaque circonscription régionale – Amérique latine, Afrique et Asie-Pacifique), des donateurs contribuant au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (les trois plus importants bailleurs), de la société civile, des populations autochtones et de la FAO, du PNUD et du PNUE. Les décisions sont prises par consensus, sous l'impulsion de deux coprésidents (un organisme des Nations Unies et un pays partenaire). En outre, le conseil réunit un observateur de la société civile et des populations autochtones de chacune des trois régions. Les pays de chaque circonscription régionale qui ne sont pas membres peuvent siéger au titre d'observateur. Les secrétariats de la CCNUCC, du FEM et du FCPF sont observateurs permanents. Les coprésidents ont fréquemment invité des observateurs supplémentaires à participer et contribuer aux discussions de réunions spécifiques.

Le Conseil d'orientation fournit des orientations au Programme ONU-REDD, examine les progrès accomplis, aide à formuler les demandes et fournir les réponses requises et décide de l'affectation des ressources du Fonds du Programme ONU-REDD, administré par le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

du PNUD en faveur des Programmes nationaux et du programme mondial. Il peut solliciter le conseil du Groupe de Conseil Indépendant sur les Droits, les Forêts et le Changement climatique.

7.2. Organismes

Les trois organismes des Nations Unies participants (FAO, PNUD et PNUE) ainsi que l'Agent administratif (le bureau du FASM) ont signé un Protocole d'accord (MoU) instituant le FASM d'ONU-REDD en juin 2008. Le document cadre d'ONU-REDD – agréé par les organismes des Nations Unies – est intégré au MoU. Cette stratégie est bâtie sur les bases établies par le document cadre, et appelle une expansion significative des activités de préparation et d'appui aux pays, selon la situation de chacun. Les organismes ayant la responsabilité de livrer les résultats du programme, il faudra, parallèlement à l'expansion des activités, réorienter les ressources humaines, l'infrastructure et les dispositifs institutionnels en faveur du Programme. Les ressources destinées à cette expansion pourront provenir de fonds affectés hors du Programme ONU-REDD et devraient impliquer un appui important de la part des organismes elles-mêmes, étant entendu qu'elles considèrent ONU-REDD comme l'un de leurs programmes phares qui reflète l'essence de leur mandat en matière de changement climatique et de développement durable respectueux de l'environnement. Les organismes ont organisé et réparti leurs équipes selon des modalités différentes de façon à garantir le plus grand soutien possible durant la phase de préparation, lui-même étayé par les fonctions d'appui "normatif" au niveau international.

Les organismes apportent leurs expertises et leurs mandats dans toute leur diversité et leur complémentarité : la FAO sur les questions techniques liées à la foresterie et aux ressources naturelles, soutenant spécifiquement le développement de systèmes de suivi REDD+, en particulier de MRV ; le PNUD, présent dans presque tous les pays et portant un intérêt particulier à la gouvernance, aux implications socio-économiques de la REDD+ et à l'engagement des populations autochtones et de la société civile ; et le PNUE, pour impliquer les experts et les décideurs dans la REDD+, affiner les connaissances et les capacités sur les avantages multiples de la REDD+ et stimuler les conditions propices à une économie verte en transformant le secteur forestier grâce à une analyse, l'élaboration de scénario et l'évaluation des solutions d'investissement.

Sur approbation du Conseil d'orientation, les organismes ont mis sur pied un groupe intitulé groupe de coordination (GC), qui assure la surveillance stratégique pour le compte du Programme et du secrétariat afin de renforcer les capacités du Programme ONU-REDD et sa réceptivité aux nouvelles demandes. La gestion exécutive et supérieure des trois organisations soutient fermement le Programme ONU-REDD comme modèle de collaboration interagence au sein des Nations Unies.

7.3. Secrétariat

Le secrétariat du Programme ONU-REDD est situé à Genève, en Suisse, et constitue une unité interagence des trois organismes des Nations Unies participants. Le secrétariat appuie le Conseil d'orientation en organisant des réunions, en produisant des rapports et en suivant la mise en œuvre des décisions du Conseil d'orientation. Point de contact privilégié du Programme ONU-REDD, il fait le lien avec les autres initiatives REDD+, ainsi qu'avec des donateurs existants et potentiels afin de mobiliser les fonds. Le secrétariat assure la direction de la planification stratégique, et l'élaboration et la gestion de cadres de rapports, du suivi et d'évaluation pour le programme, œuvre pour la sensibilisation et la promotion du Programme ONU-REDD, et fournit des informations cruciales aux partenaires externes. Il facilite en outre la collaboration et la communication entre les organismes pour garantir la bonne mise en œuvre du programme.

8. Financement du Programme

8.1. Bilan actuel du financement

Le montant total du portefeuille actuel du Programme au mois de juin 2010, exprimé en dollars américains, est indiqué dans le tableau 2 :

Tableau 2 : Portefeuille actuel du Programme ONU-REDD

Partenaire financier	Contribution (en millions de dollars)	Période
Norvège	52,2 (engagés) 32,1 (engagés)	2008-2009 2010
Danemark	2 (engagés) 5,8 (annoncés)	2010 2011
Espagne	20,2 (annoncés)	2010 -2012
TOTAL	112,3	

8.2. Mobilisation des ressources

Les objectifs de cette stratégie reposent sur la bonne mobilisation des ressources. Cette dernière impliquera que l'on conserve les donateurs actuels et que l'on attire de nouveaux bailleurs de fonds. Il faudra également s'efforcer de mobiliser les sources de financement bilatérales et régionales.

8.2.1. Principes

- Mobilisation des ressources souple et possibilité d'affecter des fonds ;
- Utilisation efficace et judicieuse des fonds ;
- Engagement en faveur de l'expansion rapide des activités de préparation ;
- Recours au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM) en tant que principal mécanisme de financement du Programme ONU-REDD ;
- Adoption d'une méthode d'allocation des fonds souple et adaptable permettant l'expansion parallèlement à la capitalisation de la démarche de Mesure, Rapportage et Vérification
- Refus de tout financement ou assistance en faveur d'activités qui n'entrent pas dans le champ d'application défini du Programme ONU-REDD, tel qu'il est défini dans le plan stratégique, le document-cadre et les plans des travail approuvés.

8.2.2. Niveau de financement

Pendant la période de planification (2010-2015), le Programme ONU-REDD déploiera ses activités pour atteindre un niveau attendu de décaissements d'environ 350-400 millions de dollars américains sur une période de cinq ans, étendant son soutien jusqu'à 40 pays ; le niveau et le type d'appui dépend pour chaque pays de la demande exprimée, des circonstances nationales et de la disponibilité d'autres sources d'assistance.

8.2.3. Premières leçons guidant les efforts de collecte de fonds

Plusieurs leçons préliminaires sont à tirer des tentatives faites pour obtenir des ressources pour le Programme ONU-REDD – citons ainsi :

- De nombreux donateurs ont peiné à comprendre les différents rôles et fonctions du FCPF et du Programme ONU-REDD ; bien que ces rôles soient désormais explicités et la coopération considérablement accrue, certains ressentent l'existence de doubles emplois
- La présence de représentants des gouvernements siégeant au Conseil d'orientation d'ONU-REDD aux côtés de représentants de la société civile et des populations autochtones est inacceptable pour certains pays donateurs
- L'incapacité à convenir d'un accord juridiquement contraignant à Copenhague (COP 15), en créant un vide institutionnel dans l'approche de la gestion des fonds climatiques, a incité les principaux donateurs à repousser leurs décisions de nouveau financement pour la REDD+
- Nécessité de gérer les attentes
- Nécessité d'une approche plus souple dans la gestion des fonds pour permettre un ciblage des fonds pour les activités thématiques
- Nécessité d'inclure les pays en développement et les autres partenaires dans les efforts conjoints de mobilisation des ressources
- Le personnel du Programme ONU-REDD auprès des organismes et aux niveaux régional et national sont des spécialistes de la collecte de fonds, et méritent d'être mieux reconnus et appuyés afin de jouer leur rôle plus efficacement et de manière mieux coordonnée

8.2.4. Stratégies de réalisation des objectifs de mobilisation des ressources

Les stratégies spécifiques suivantes ont été identifiées pour mener à bien les objectifs de mobilisation des ressources :

- **Accroître les activités** : satisfaire les attentes des pays et des contributeurs REDD+ afin de mobiliser rapidement les ressources financières et techniques et ainsi étendre la mise en œuvre des activités REDD+, par exemple en rationalisant et en rendant plus efficace les procédures d'accès aux financements et en dotant l'organisme d'une plus grande capacité à aider un plus grand nombre de pays.
- **Suivre les priorités des donateurs** : Il est important que les activités du Programme ONU-REDD coïncident avec les priorités de financement des pays en matière de REDD+ et dans d'autres domaines connexes. Le secrétariat suivra l'évolution des priorités au sein des donateurs existants, et se documentera et identifiera les priorités parmi les nouveaux donateurs.
- **Adopter une approche proactive et souple de mobilisation des ressources** : Le Programme ONU-REDD entend jouer un rôle central dans l'espace de la REDD+ et représenter un partenaire de choix

par son soutien technique. Il s'appuiera sur les premiers succès dont il se prévaut parmi ses activités de démarrage rapide dans les neuf pays pilotes. Le Programme s'efforcera aussi de conférer davantage de souplesse au financement. Si le FASM demeure le principal volet de financement pour le Programme, le niveau 2 permettra aux organismes d'étendre le Programme en sollicitant des financements nouveaux et supplémentaires pour des projets qu'ils mettent en œuvre seuls ou conjointement avec un ou plusieurs autres organismes. Enfin, le Programme procédera à une cartographie, une analyse et une identification des possibilités de collecte de fonds liées aux contributions annoncées dans le cadre du Partenariat provisoire REDD+, et cette analyse sera intégrée au plan d'action sur la mobilisation des ressources.

- **Renforcer la capacité du Programme d'étayer les activités, de cerner les progrès et de communiquer** : Les donateurs du Programme ONU-REDD veulent savoir que leurs investissements donnent lieu à des résultats concrets et contribuent à l'atténuation du changement climatique. Il est donc crucial d'accentuer la capacité du Programme de cerner et de diffuser les résultats de ses activités grâce à une démarche de sensibilisation probante.
- **Nouer des partenariats avec d'autres initiatives multilatérales** : Afin de procéder à la préparation à la REDD+ au niveau des pays, le Programme envisagera des solutions de financement supplémentaire réalisables dans le cadre du partenariat avec le FCPF, le FPA et le Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo (CBFF). De la même manière, les solutions de cofinancement des Programmes nationaux seront également explorées auprès de sources comme le FEM.
- **Recourir au personnel de l'organisme à tous les niveaux dans le processus de mobilisation des ressources** : Avec le personnel du siège, celui des organismes à l'échelon régional et national est bien placé pour identifier et exploiter les opportunités de collecte de fonds conjointement avec les pays membres d'ONU-REDD.

8.3. Gestion des fonds

Le Programme ONU-REDD a été essentiellement financé par le Fonds du Programme ONU-REDD, qui est administré par le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM) du PNUD. Les fonds ont été décaissés conformément aux allocations budgétaires décidées par le Conseil d'orientation du Programme. Le FASM autorise les programmes accélérés et est en mesure de dégager rapidement des ressources au moyen de réseaux existants entre les organismes, tout en répondant aux exigences fiduciaires.

Le FASM demeurera le principal mécanisme de financement ; pour autant, d'autres volets de financement seront utilisés pour assouplir les modalités de financement par les donateurs, les méthodes d'exécution des organismes et les conditions d'accès des pays. Le Programme adoptera ainsi un dispositif de financement du Programme ONU-REDD en deux niveaux distincts.

Les activités de niveau 1 sont financées par le Fonds du Programme ONU-REDD actuel (voir tableau 1). Ce fonds est administré par le bureau du FASM et dirigé par le Conseil d'orientation. Toutes les activités de niveau 1 sont mises en œuvre par le biais des programmes conjoints ¹⁵ (nationaux et mondial). Toutes les activités ONU-REDD financées à ce jour s'inscrivent donc dans le niveau 1.

¹⁵ Un programme est qualifié de conjoint lorsque deux ou trois des organismes mettent en commun leurs efforts et leurs ressources pour exécuter un projet par un plan de travail et un budget communs pour une meilleure efficacité et

Les activités de niveau 2 sont financées par d'autres sources que le Fonds du Programme ONU-REDD. Entreprises conjointement ou individuellement par les organismes, elles contribuent clairement à la stratégie globale du Programme ONU-REDD, et sont approuvées par le GC du Programme ONU-REDD rassemblant tous les organismes. Le GC approuve l'affiliation du Programme ONU-REDD préalablement à la soumission de toute proposition formelle au(x) donateur(s). Toutes les activités de niveau 2 seront mises en œuvre de préférence par le biais des programmes conjoints et peuvent prévoir des activités nationales et mondiales.

L'intérêt de ce nouveau dispositif de niveau 2 réside dans la souplesse qu'il confère aux donateurs qui souhaitent financer des activités techniques par le biais d'un ou plusieurs organismes d'exécution – une part significative des financements REDD+ devenant bilatérale, le dispositif accroît aussi la base de financement du Programme. Enfin, il confirme qu'un certain nombre d'activités menées par les organismes associés peuvent et s'avèrent contribuer au Programme ONU-REDD.

8.4. Co-financement

Le Programme ONU-REDD devrait ainsi susciter un niveau conséquent de co-financement par les trois organismes des Nations Unies et les pays pilotes participants. Les contributions des organismes proviennent de différentes affectations dans le cadre de leurs programmes normaux ou autres ; elles comprennent le temps de travail du personnel participant au soutien des missions dans les pays, l'organisation d'ateliers, les analyses, la gestion et la diffusion des connaissances et d'autres activités. En 2010, le co-financement représentait environ 11 pour cent du budget total – un chiffre qui devrait s'accroître dans les années à venir.

9. Suivi et évaluation

Le Programme ONU-REDD recourra aux outils de suivi et d'évaluation existants auprès des organismes des Nations Unies participants dans le contexte de la gestion axée sur les résultats (GAR)¹⁶. Ce suivi et cette évaluation auront pour objet de garantir la réalisation des résultats escomptés du Programme ONU-REDD et la communication des observations en temps utile pour nourrir la prise de décision.

Pour être durables, les systèmes et outils de suivi et d'évaluation adoptés par le Programme ONU-REDD devront s'accompagner de structures nécessitant peu d'entretien et à faible coût, adaptables aux différentes requêtes et favorisant l'accès à l'information. Il conciliera les systèmes formels, comme les bases de données et les contrats de performance, avec des observations moins formelles émanant des pays et du Conseil d'orientation. Afin de faciliter le suivi et l'évaluation, le secrétariat est chargé de la bonne mise en œuvre du Programme ONU-REDD.

Au niveau du Programme, diverses méthodes peuvent contribuer au suivi et à l'évaluation. Le suivi portera sur la capacité du Programme à réaliser ses actions annoncées et les progrès réalisés vers cette réalisation, et sera réalisé en interne. Dans le cadre de ses fonctions de suivi, des analyses périodiques et des évaluations rapides seront entreprises sur la réussite des activités en vertu du Programme ONU-REDD.

efficience. Le plan de travail et le budget sont intégrés au document du programme conjoint, qui détaille également les rôles et responsabilités des partenaires de l'organisme dans la coordination et la gestion des activités conjointes.

¹⁶ La gestion axée sur les résultats se définit comme "une stratégie globale de gestion visant à mieux progresser et à dégager des résultats démontrables" (UNDG, 2007)

Le Programme ONU-REDD commandera des évaluations indépendantes et rigoureuses portant sur les activités achevées et en cours, afin de déterminer si elles contribuent à réaliser les objectifs annoncés et à la prise de décision. Le Programme dans son ensemble fera l'objet d'une évaluation externe tous les deux ou trois ans.